

6212-03-128

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**  
**M. JOSEPH ZAYED, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'OPTIMISATION ET D'AJOUT D'UN PROCÉDÉ THERMIQUE DE  
TRAITEMENT DE SOLS ET D'AUTRES MATIÈRES CONTAMINÉS À SAINT-AMBROISE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 23 janvier 2024 à 19 h  
Complexe socio-culturel de Saint-Ambroise  
156, rue Gaudreault,  
Saint-Ambroise

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 23 JANVIER 2024

	MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
5	<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
	GROUPE ALFRED BOIVIN (DM10)	
	M. Stéphane Boivin .....	5
10	ÉNERGIE TERGASA (DM11)	
	M. Nicolas Vaillancourt .....	13
	CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT (CREDD) (DM16)	
	Mme Alexandra Dupéré .....	19
	M. JEAN-RENÉ SAVARD (opinion verbale).....	31
15	M. GILLES OTIS (DM15).....	37
	<b>PAUSE</b>	
	<b>REPRISE</b>	
20	Mme MONIQUE LABERGE (DM13) .....	48
	SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU HAUT SAGUENAY (SADC) (DM2), Mme Marion Toucas (visioconférence).....	54
	M. JEAN-MARC BRISSON (opinion verbale) .....	63
25	MOT DE LA FIN .....	68

### SÉANCE AJOURNÉE AU 24 JANVIER 2024 À 13 H 30

---

**SÉANCE DU 23 JANVIER 2024**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir! Que vous soyez en salle à distance, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise*.

Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter : mon nom est Marie-Eve Fortin, je suis membre au BAPE et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête. Je serai accompagnée ce soir de mon collègue commissaire, Joseph Zayed.

Nous bénéficions du soutien d'Alexandre Bourke, Marie-Pier Denis et Clara Pocard, qui sont analystes; de Rachel Sebareme, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission; d'Alexandre Tanguay, qui est conseiller en communication, ainsi que de l'agente de secrétariat, Ana-Consuelo Cajamarca.

Sur le plan de la logistique, Jean Benoît Pagé et Steve Trahan sont responsables du son et de la captation vidéo. Yolande Teasdale et Marie Claire Pinet assurent le travail de sténotypie. Du BAPE, Andrea Aristizabal, Pierre Dufour, Karine Fortier, Marie-Eve Gendron et Raphaël Sioui sont chargés de la Webdiffusion des séances.

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine aux bureaux et sur le site Web du BAPE. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise. Plusieurs documents y sont aussi offerts en version papier.

65 Maintenant, j'aimerais vous faire part de quelques considérations techniques. Je vous demanderais de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît.

70 Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée, sauf pour les médias et un membre de notre équipe qui réalisera quelques clichés. Ces photos pourraient être utilisées dans divers outils de communication du BAPE, notamment son site Web ou ses médias sociaux. Si vous ne consentez pas à être photographié ce soir, je vous invite à aller voir le conseiller en communication à l'arrière de la salle.

75 Pour en revenir au vif du sujet, nous avons tenu les 12 et 13 décembre derniers la première partie de l'audience publique. Elle visait à permettre aux personnes intéressées ainsi qu'à la commission d'enquête d'obtenir de l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

80 Nous entendons ce soir la deuxième partie de l'audience publique. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

85 Nous tenons à rappeler que votre participation à la deuxième partie de l'audience publique est essentielle et enrichissante pour la commission puisque vous êtes les experts de votre milieu. Vos interventions à cette étape peuvent faire évoluer le regard de la commission sur le projet et sa justification, en plus de nous permettre de prendre connaissance plus en détail des répercussions que le projet pourrait avoir sur votre environnement.

90 Voici maintenant quelques remarques concernant la séance de ce soir : d'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

95 Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chacune des présentations est de 15 minutes. Par la suite, la commission d'enquête pourrait échanger avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

Nous avons réservé un peu de temps pour les personnes qui ne se sont pas inscrites avant le 10 janvier dernier et qui aimeraient s'exprimer de façon spontanée.

100

Pour les personnes en salle, vous pourrez vous inscrire au registre à l'accueil; pour les gens qui nous suivent à distance, vous n'avez qu'à remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat sur le site Web du BAPE ou téléphoner au 1-800-463-4732, poste 6. Les intervenantes et intervenants seront appelés dans l'ordre d'inscription.

105

L'initiateur du projet et les personnes-ressources peuvent, bien sûr, assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Ce soir, huit présentations sont prévues à l'horaire.

110

En ce qui a trait à l'encadrement de ses travaux, le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées; elles sont disponibles dans le site Web du BAPE.

115

Mentionnons simplement qu'il est important de maintenir un climat serein. Dans cette perspective, aucun propos diffamatoire ou non respectueux ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne seront tolérés au cours de l'audience.

120

Soulignons également la possibilité pour toutes personnes de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant. Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier ce fait. Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

125

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page Web du mandat sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1-800-463-4732, poste 6. Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels.

130

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, et ce, jusqu'au 31 janvier. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avvertir Rachel

Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

135 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web et au bureau du BAPE.

140 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

145 Le rapport sera remis au ministre, au plus tard le 11 avril 2024. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

150 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale du projet. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. Donc, la décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

155 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pour quoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire sur le sujet. Pour les personnes en salle, vous pouvez vous procurer le formulaire à l'accueil; pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page du mandat, ainsi que dans la section « Commentaires » du Facebook en direct. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

---

160

## PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

---

165

### M. STÉPHANE BOIVIN GROUPE ALFRED BOIVIN (DM10)

#### LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant notre premier participant, Stéphane Boivin, à venir faire sa présentation.  
Bonsoir.

170

#### M. STÉPHANE BOIVIN :

175

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, tout le monde dans la salle, une bonne soirée. Mon nom est Stéphane Boivin, je suis directeur général du Groupe Alfred Boivin. Ma mère me disait toujours que c'était, quand on faisait des exposés oraux au secondaire, de passer en premier, c'était toujours moins pire, on cassait la glace, ça fait que c'est à moi de casse la glace ce soir.

180

Écoutez, le Groupe Alfred Boivin est un regroupement d'entreprises au Saguenay–Lac-Saint-Jean. On a environ entre 300 et 400 employés ici au Saguenay–Lac-Saint-Jean. On a des relations d'affaires avec le promoteur, donc on trouvait important de venir un petit peu donner notre opinion par rapport au futur, comment on entrevoit le futur, en fait, avec le projet du promoteur.

185

Donc, je vais vous épargner toute la portion de mon rapport, je n'ai pas l'intention de tout vous lire 100 % de ce qu'on a écrit, mais en fait, d'entrée de jeu, on vous dit qu'on est favorable au projet d'optimisation et l'ajout du procédé thermique de traitement des sols de matières contaminées de l'entreprise RSI Environnement pour quelques raisons.

190

En fait, première raison : expertise en gestion des sols contaminés. En fait, RSI Environnement possède une expertise qui est quand même rare en Amérique du Nord. Ils sont en mesure de traiter des sols qui sont hautement contaminés. Il n'y a pas beaucoup de fournisseurs qui sont en mesure de nous donner ce service-là en Amérique du Nord.

195

Donc, en collaboration avec RSI, le Groupe Alfred Boivin, on est en mesure de bénéficier d'une approche assez spécialisée pour résoudre des problèmes environnementaux rencontrés dans le cadre des projets de construction et d'ingénierie qu'on réalise.

200

Le seul fait que RSI Environnement désire augmenter sa capacité de production, en fait, on en voit un petit peu comme la preuve de son expertise qui répond, en fait, à des besoins qui sont bien spécifiques.

205

Je ne vous l'avais pas dit d'entrée de jeu, mais on fait beaucoup de travaux, nous, entre autres, on a plusieurs entreprises, on fait des travaux de génie civil, travaux de transport, entre autres, aussi. Donc, on est souvent impliqué dans la découverte de sols contaminés, en fait, sur nos projets.

210

Une des autres raisons pour lesquelles on appuie le projet, en fait, c'est le respect des normes environnementales. La réglementation actuelle est heureusement de plus en plus stricte. Quand on travaille avec une entreprise comme RSI qui se consacre au traitement et à la gestion des sols contaminés de manière écologiquement responsable, ça aide notre groupe, mais ça aide aussi la population à respecter et même dépasser divers engagements en matière d'environnement.

215

Ce qu'il faut savoir, c'est que souvent, les sols qu'on achemine ici à Saint-Ambroise, les solutions sont souvent l'enfouissement, si on n'est pas capable de les amener ici. Donc, nous on trouve ça important d'être en mesure de réaliser des travaux de cette façon-là.

220

RSI Environnement permet d'offrir au Groupe Alfred Boivin des avantages significatifs en termes d'efficacité opérationnelle, de conformité environnementale et de gestion proactive des risques liés aux sols contaminés. Il est donc essentiel pour le Groupe d'avoir à proximité une entreprise spécialisée comme RSI afin de répondre à nos diverses activités.

225

On voit également une synergie environnementale, en fait, qui peut se faire entre les deux organisations. Il faut savoir que le Groupe Alfred Boivin, il y a environ cinq ans, a introduit, a commencé la décarbonisation de notre flotte de camions. On opère une flotte quand même assez imposante de camions, et on a intégré le gaz naturel comprimé dans nos opérations.

Donc, ça nous permet de réduire de façon assez significative nos émissions de gaz à effet de serre. On rêve tous de rouler électrique, mais présentement, ce n'est pas possible dans le

230

camionnage, ça ne le sera peut-être pas avant cinq, dix, peut-être quinze ans. Donc, on est en mesure de commencer immédiatement cette décarbonisation-là.

235

Dans le procédé, l'entreprise RSI a également décidé de convertir ses opérations au gaz naturel par rapport au propane, ce qui amène aussi des bénéfices assez importants au niveau de l'environnement par rapport à ça. Donc, nous, on trouve qu'il y a une synergie assez intéressante à faire ça, ce qui nous amène à vous parler du bilan environnemental.

240

C'est qu'en fait, en voulant remplacer son gaz naturel par le gaz propane, on parle d'environ de 20 % de GES qui peuvent être économisés. Et si on additionne – en fait, nous, c'est au niveau de notre flotte de camions, quand on fait le transport de nos sols, ces choses-là, on rajoute un 25 % à peu près d'économie de GES au niveau du transport. Donc, on trouve la synergie intéressante, en fait, puis pour tout le monde et pour la planète, en fait.

245

L'autre petit point est plus régional, mon côté régionaliste : la diversification de l'économie régionale. Il est reconnu que la région s'est développée grâce à l'agriculture, à l'industrie forestière et à l'industrie de l'aluminium. Dans un contexte où l'économie actuelle est influencée par la mondialisation et par différents enjeux politiques, environnementaux et sociaux, il est impératif d'avoir de la diversification économique – c'est le mot du jour, c'est difficile à dire. Le projet du promoteur est donc souhaitable pour la région puisqu'il vient consolider une filière supplémentaire aux activités économiques de la région.

250

Ça permet également d'augmenter les activités aux installations de Saint-Ambroise qui est, d'après moi, un joyau qui est un petit peu méconnu, qui est une entreprise essentielle pour la province, qui possède, en fait, un potentiel quand même immense, je crois, de développement.

255

Nous croyons également que le projet permettra d'améliorer la balance commerciale de la région. Le déclin des marchés traditionnels a réduit l'apport commercial de l'exportation. Donc, les principes économiques de base démontrent qu'on doit avoir une balance commerciale positive afin de créer de la richesse. Richesse, cet argent dans le fond qui peut être investi, qui vient de l'extérieur, mais qui peut être investi pour le bien des citoyens : investir en région, créer de la richesse collective et améliorer le niveau de vie de la population.

260

Donc, je pense que d'améliorer le bilan commercial de la région, la diversification, ça ne peut être que bénéfique.

265 Donc, en conclusion, en fait, on recommande que le promoteur puisse mettre en œuvre son projet, évidemment, dans le respect du milieu et de la gestion des impacts environnementaux;

En développant des relations d'affaires basées sur le concept « gagnant-gagnant » avec les entreprises de la région;

270 En s'assurant que les entreprises de la région obtiennent toute l'information pertinente sur le projet en leur permettant d'avoir accès aux appels d'offres pour être en mesure de participer avec eux au projet;

275 Et, par le fait même, bien, en structurant les lots d'appels d'offres pour qu'ils soient accessibles aux entreprises de la région.

Donc, nous croyons, en conclusion, nous croyons qu'en plus d'être structurant pour la région, ce projet apportera, dans son ensemble, un gain environnemental des plus significatifs, tant au plan régional que national. Donc, nous donnons notre appui au projet.

280 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre présentation de votre mémoire. On a quelques petites questions de précision pour vous.

285 **M. STÉPHANE BOIVIN :**

Allez-y, je vais tenter de répondre le plus...

290 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui. La première question, vous venez de le mentionner puis c'est bien écrit aussi dans votre mémoire, vous mentionnez que de travailler avec RSI Environnement aide votre entreprise à respecter et même dépasser vos divers engagements en matière d'environnement.

295 **M. STÉPHANE BOIVIN :**

Oui.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, pouvez-vous nous donner quelques exemples?

305 **M. STÉPHANE BOIVIN :**

Je peux vous donner, comme exemple: on travaille entre autres beaucoup avec les alumineries de la région où on retrouve souvent des sols qui sont hautement contaminés avec des substances ou des produits, en fait, qui sont difficilement traitables dans les usines qui sont plus traditionnelles.

310 On le voit présentement entre autres avec le projet d'AP60 qui est en train de se réaliser, là, les nouvelles salles de cuivre qui s'ajoutent à l'aluminerie du complexe Jonquière, où on a retrouvé des sols qui sont... en fait, c'était soit l'enfouissement quelque part aux États-Unis ou RSI Environnement, qui est en mesure de les traiter et de les décontaminer pour rendre les sols stériles puis être réutilisés.

315 Donc ça, c'est un exemple, en fait, qui nous permet de participer, de travailler avec l'équipe de RSI, là. Évidemment, bien, le fait de les décontaminer, on peut réutiliser ces sols-là plutôt que d'aller payer du diesel puis aller porter ça à l'autre bout de l'Amérique dans un site d'enfouissement.

320 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Ça répond bien à ma première question. J'en avais une deuxième avant de céder la parole à mon collègue, monsieur Zayed.

325 Vous avez parlé de synergie intéressante au niveau de l'environnement et de relations d'affaires; est-ce qu'il y a présentement une entente qui est en élaboration avec RSI Environnement et votre entreprise en ce qui concerne le transport de...

330 **M. STÉPHANE BOIVIN :**

Pour le transport, en fait, on a déjà regardé des options pour transporter, outre les sols, transporter le gaz naturel pour être en mesure d'approvisionner l'usine. Donc oui, effectivement, on a regardé des options comme ça, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

335

Donc, je comprends qu'il y a une entente...

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

340

Il n'y a pas d'entente. Il n'y a pas d'entente présentement. On a fourni, en fait, certaines données au promoteur pour être en mesure de préparer son projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

345

O.K., qu'on...

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

350

Des données plus économiques, si on veut.

**LA PRÉSIDENTE :**

355

O.K., donc qui sont plus de l'ordre de discussions.

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

Effectivement, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

360

Très bien, merci. Je vais passer la parole à monsieur Zayed.

**LE COMMISSAIRE :**

365

Merci beaucoup. Écoutez, il y a un paragraphe que vous avez rédigé, qui est très élogieux pour RSI, et j'aimerais bien le comprendre davantage.

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

370

Bien sûr.

**LE COMMISSAIRE :**

375

Vous indiquez :

« En résumé, une collaboration avec RSI Environnement permet d'offrir – à votre groupe – des avantages significatifs en termes d'efficacité opérationnelle, de conformité environnementale et de gestion proactive des risques liés aux sols contaminés. »

380

Vos propos par rapport aux sols contaminés que vous avez présentés tout à l'heure n'ont pas nécessairement des retombées spécifiques pour votre groupe, mais plutôt, je comprends que c'est pour l'ensemble de la société, mais pour les deux autres, comment est-ce que RSI vous aide à augmenter votre efficacité en termes de conformité environnementale?

385

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

Bien, en fait, ils ont des spécialistes à l'interne, ce qui nous permet justement de, quand on rencontre, exemple, des situations ou des sols un peu plus problématiques ou des produits qu'on a des difficultés, je vous dirais, à qualifier ou à utiliser... pas à utiliser, mais à disposer, ils nous sont d'une aide généralement précieuse pour nous conseiller à l'aide de leurs conseillers.

390

**LE COMMISSAIRE :**

395

Ces conseillers-là sont offerts à votre demande, bien sûr?

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

Bien sûr, oui.

400

**LE COMMISSAIRE :**

Et à quelle fréquence, en moyenne, sur une année?

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

405

Bien, je vous dirais que ça peut... c'est variable en fonction des projets qui peuvent se présenter, mais je peux facilement... je pense qu'on peut dire qu'on se parle quand même plusieurs fois par année, quelques fois par année, là. Trois à dix fois par année, peut-être, là, en fonction des problématiques.

410

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a une réciprocité? Est-ce que RSI vous consulte également sur certains aspects?

415

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

C'est arrivé dans le cadre d'une autre entreprise que j'opérais où on avait des rebuts d'opération, si on voulait, qui pouvaient être intégrés dans leur procédé, ça fait qu'effectivement, c'est déjà arrivé, mais il y a quelques années.

420

**LE COMMISSAIRE :**

La plus belle réalisation – c'est ma dernière question – la plus belle réalisation pour vous de RSI Environnement, ce serait quoi?

425

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

Je vous dirais... je dirais, un exemple récent est possiblement le projet d'AP60. Malheureusement, ce n'est pas nous qui l'avons réalisé, mais c'était quand même, je trouve, une belle réalisation qu'ils ont été capables de produire pour la région, en fait.

430

**LE COMMISSAIRE :**

Pourriez-vous le décrire brièvement?

435

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

440 Bien, en fait, c'est des sols qui ne pouvaient être acheminés à d'autres lieux qu'ici, sans ça,  
on avait des... je pense que les sols étaient destinés à l'enfouissement si on n'était pas en mesure  
de les traiter. Ça, je pense que c'est une belle réalisation.

**LE COMMISSAIRE :**

445 Je vous remercie.

**M. STÉPHANE BOIVIN :**

450 Bien, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup pour votre présentation, Monsieur Boivin. Bonne soirée à vous.

455 **M. STÉPHANE BOIVIN :**

Merci. Bonne soirée à vous également. Bonne continuité.

**LA PRÉSIDENTE :**

460 Merci.

---

465 **M. NICOLAS VAILLANCOURT**  
**ÉNERGIE TERGASA (DM11)**

**LA PRÉSIDENTE :**

470 J'appelle maintenant Nicolas Vaillancourt à la table des intervenants. Bonsoir!

**M. NICOLAS VAILLANCOURT :**

Bonsoir, vous m'entendez bien?

475

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, très bien. Merci.

480

**M. NICOLAS VAILLANCOURT :**

Parfait. Donc, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, équipe technique, participants, bonne soirée. Mon nom est Nicolas Vaillancourt, je suis vice-président administration d'Énergie Tergasa.

485

Énergie Tergasa, c'est un fournisseur potentiel d'énergie au gaz naturel ou gaz naturel renouvelable pour RSI Environnement qui, on le sait, là, regarde une solution de peut-être se convertir au gaz naturel.

490

Donc, plus précisément, on a été fondé en 2020. Nous sommes la... c'est trois entreprises, en fait, qui forment Énergie Tergasa : le Groupe Alfred Boivin, que vous connaissez déjà; Solutions de Gaz décentralisées Canada, ils sont basés à Montréal. C'est une société qui offre les solutions clé en main d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié et en gaz naturel comprimé à travers le Canada; et RL Énergies, qu'on connaît un petit peu plus en région, là, qui est un distributeur d'énergie depuis 30 ans, avec 30 stations à travers le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

495

Pour faire une histoire courte, nous, qu'est-ce qu'on fait, on prend le gaz du réseau actuel d'énergie, on le comprime à environ 300 fois sa pression dans le réseau actuel, pour pouvoir le stocker. Puis quand il est stocké, on a deux méthodes de le distribuer : soit par une station publique de ravitaillement pour des camions au gaz naturel ou dans des... je vais appeler ça des remorques-citernes, là, on appelle ça du gaz porté, donc on le stocke puis on veut desservir des entreprises de la région qui ne sont pas connectées au réseau gazier d'énergie.

500

Et on ne veut pas déplacer des énergies non plus, comme l'électricité, mais on veut déplacer les énergies tels le diesel, le propane, des énergies qui sont plus polluantes actuellement que le gaz naturel, et on offre toujours l'option de gaz naturel renouvelable aussi, du réseau d'énergie.

505

Donc, quelqu'un qui voudrait être 100 % carboneutre de par son procédé industriel le pourrait aussi, là, c'est le même procédé pour nous.

510 Énergie Tergasa suit le projet de RSI Environnement depuis le tout début. Nous avons vu le projet grandir pendant les derniers mois. Nous avons eu, en tant que potentielle partie prenante du projet comme fournisseur d'énergie, de nombreuses discussions avec les promoteurs, ce qui nous a permis de constater qu'ils ont à cœur de faire de ce projet, un projet rassembleur.

515 Nous sommes convaincus que ce projet, en plus d'avoir une bonne valeur économique, sera réalisé dans le respect du milieu et des plus hauts standards environnementaux.

520 Avec ce projet, RSI Environnement contribuera à décarboner le Saguenay–Lac-Saint-Jean, puis je vous explique pourquoi : en tant que jeune entreprise, Énergie Tergasa, nous n'avons pas encore de clients de gaz porté de signés. Cependant, on a beaucoup, beaucoup, beaucoup de clients qui nous regardent aller; ils observent avec intérêt nos avancées, puis ils attendent de voir notre réactivité et notre capacité à transformer notre vision en actions tangibles.

525 L'une des opportunités qui suscitent actuellement l'enthousiasme parmi nos prospects est le projet prometteur de RSI Environnement. Si cette collaboration se concrétise et qu'une entente est signée, cela pourrait déclencher une réaction en chaîne significative. Cela encouragerait d'autres entreprises de la région à envisager sérieusement la transition vers le gaz naturel ou le gaz naturel renouvelable. La raison en est toute simple, mais cruciale : la décarbonation.

530 Plusieurs entreprises de la région actuellement exclues du réseau gazier voient en notre solution une opportunité concrète de réduire leur empreinte carbone et contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

535 La perspective de participer à cette transformation écologique motive de nombreuses entreprises à envisager sérieusement le passage au gaz naturel. Ainsi, notre réussite potentielle avec RSI Environnement ne se limite pas à une simple transaction commerciale : c'est une étape cruciale vers la décarbonation de nombreuses entreprises de la région, créant ainsi une impulsion positive vers un avenir énergétique plus durable.

540 Une autorisation de la commission pour ce projet pourrait faire un effet boule de neige dans la décarbonation du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

545 Nous sommes fiers de faire partie de cette transition et nous sommes convaincus que notre engagement, notre expertise et notre détermination dans le projet de RSI seront les catalyseurs d'une transformation énergétique majeure dans notre communauté. Nous sommes prêts à relever le défi qui se présente à nous et de bâtir un avenir énergétique plus propre, plus vert et plus durable pour tous.

550 La décontamination des sols est une étape cruciale pour restaurer la santé environnementale des zones touchées par divers polluants. L'une des méthodes utilisées pour ce faire est la désorption thermique qui utilise la chaleur pour éliminer les contaminants au sol.

555 En optant pour le gaz naturel comme source d'énergie, RSI Environnement pourrait saisir une opportunité stratégique pour améliorer la durabilité environnementale, réduire les émissions nocives et contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

560 L'un des principaux avantages environnementaux de l'utilisation du gaz naturel par rapport au propane actuellement utilisé par l'entreprise réside dans l'émission des gaz à effet de serre. Le gaz naturel a tendance à produire moins de dioxydes de carbone par unité énergétique que le propane. Donc, en passant au gaz naturel, une entreprise engagée dans la désorption technique peut réduire significativement son empreinte carbone, contribuant ainsi à atténuer les effets du changement climatique.

565 En résumé, la transition vers le gaz naturel dans leur processus pour la décontamination des sols va au-delà d'une simple réduction des gaz à effet de serre; elle contribuera à préserver la biodiversité et à protéger les ressources en eau et en sol, à favoriser la sécurité des travailleurs, à promouvoir l'innovation et à renforcer la réputation de l'entreprise en tant qu'acteur responsable sur le plan environnemental.

570 Finalement, bien, on est pour le projet, vous le savez, mais on recommande... on vous recommande d'accepter ce projet parce que : dans le respect du milieu et la gestion des impacts environnementaux; en utilisant une source énergétique respectueuse de l'environnement, et en développant des relations d'affaires sur le concept gagnant-gagnant avec les entreprises de la région.

575 Nous croyons qu'en plus d'être structurant pour la région, ce projet apportera dans son ensemble un gain environnemental des plus significatifs, tant au plan régional que national.

Donc, nous donnons notre appui à ce projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

580

Merci, Monsieur Vaillancourt, pour votre présentation.

**M. NICOLAS VAILLANCOURT :**

585

Ça me fait plaisir.

**LA PRÉSIDENTE :**

590

Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Zayed, qui a certainement une question pour vous.

**LE COMMISSAIRE :**

595

Merci pour votre présentation. Vous avez indiqué tout à l'heure que le projet de RSI était un projet rassembleur. Quelle est la lecture ou quels sont les arguments qui vous permettent d'affirmer que c'est un projet rassembleur?

**M. NICOLAS VAILLANCOURT :**

600

En fait, les arguments, c'est en augmentant nos... bien, on sait que c'est un joyau de la région. C'est né dans la région avec un procédé qui se veut quand même assez unique. Donc pour moi, ce qui est rassembleur, c'est la communauté alentour du projet, de le voir grandir, de voir leur capacité être augmentée puis aller de l'avant vers un... dans leur procédé.

605

Puis quand je mentionnais rassembleur, aussi, bien, pour nous, ce qu'on voit, c'est que ça pourrait peut-être nous faire naître aussi, et participer un peu à la décarbonation, comme j'expliquais, avec d'autres entreprises qui nous verraient, je veux dire, opérer avec RSI Environnement, et pour Énergie Tergasa, peut-être pouvoir remplacer d'autres sources d'énergie plus polluantes.

610

**LE COMMISSAIRE :**

Avez-vous travaillé déjà étroitement avec RSI Environnement?

615

**M. NICOLAS VAILLANCOURT :**

Non, nous sommes en discussion. On a fourni des... tantôt, on parlait de diverses données. On a fourni des données techniques et des données économiques aussi au promoteur. Donc, il regarde ça.

620

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez conclu l'entente à laquelle vous faisiez allusion pour le gaz naturel comprimé?

625

**M. NICOLAS VAILLANCOURT :**

Nous sommes toujours en discussion, mais pas d'entente de conclue.

630

**LE COMMISSAIRE :**

Pas d'entente de conclue. C'est tout, merci.

635

**M. NICOLAS VAILLANCOURT :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

640

Merci beaucoup, Monsieur Vaillancourt, bonne soirée.

On va prendre une petite pause technique, on a un petit souci technique. Donc, on prend une petite pause et on revient dans peu de temps.

645

---

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES – PROBLÈMES TECHNIQUES

---

650

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE**  
**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT**  
**ET DU DÉVELOPPEMENT (CREDD) (DM16)**

655

**LA PRÉSIDENTE :**

On va reprendre la séance. On est bien désolé, on a eu des petits soucis avec la Webdiffusion. C'est rétabli, donc je vais inviter la prochaine intervenante à venir à la table à l'avant, c'est madame Alexandra Dupéré. Bonsoir.

660

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

665

Bonsoir. Mon nom est Alexandra Dupéré, je suis conseillère en environnement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ce soir je vais présenter un résumé du mémoire que notre organisation a déposé à la commission.

670

Donc, le CREDD est un organisme à but non lucratif fondé en 1973. Ça fait donc plus de 50 ans qu'on veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

675

Nous agissons à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du gouvernement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

Alors, après avoir consulté les documents déposés à la commission et après avoir participé à la première partie des audiences publiques, le CREDD a identifié certains enjeux qu'il considère comme incontournables, soit :

680

- La justification du projet dans le contexte provincial et régional;
- Le lieu d'implantation;
- Les matières visées par le projet;

La qualité de l'air et les gaz à effet de serre, ainsi que les impacts psychosociaux et l'acceptabilité sociale.

685 Alors, dans ce mémoire, on a formulé 24 constats pour mettre en évidence ces préoccupations. Et, comme notre mémoire est assez volumineux et qu'on dispose d'une dizaine de minutes environ pour en faire la présentation ce soir, je vais me concentrer seulement sur certains éléments.

690 En premier lieu, un constat que nous avons fait pendant les audiences du BAPE et qui a également été soulevé dans les conclusions du rapport du BAPE sur le projet de Stablex à Blainville, c'est que le ministère de l'Environnement n'a pas les données permettant d'avoir un portrait complet des quantités de matières dangereuses résiduelles importées et exportées.

695 Dans ce rapport, la commission d'enquête conclut d'ailleurs, et je cite :

700 « [...] qu'il serait impératif que le ministère de l'Environnement réalise un état des lieux sur la gestion des matières dangereuses résiduelles. Ce bilan devrait lui permettre de développer notamment des orientations stratégiques, de compléter sa mise à jour du *Règlement sur les matières dangereuses* et d'adopter un plan d'action en matière de réduction et de gestion de ces matières. »

705 Donc, pour le CREDD, considérant que la Commission d'enquête sur les déchets dangereux date d'il y a plus de 30 ans, on croit que c'est essentiel que le Ministère entreprenne cette démarche rapidement.

710 Maintenant, en ce qui concerne le lieu d'implantation de la nouvelle unité de RSI, on a soulevé certains éléments préoccupants, parce que d'après les informations présentées dans l'étude d'impact, les caractéristiques du secteur en font un milieu trop fragile pour y faire de l'incinération de matières dangereuses.

715 Bien que nous ne puissions pas changer le passé concernant l'implantation du premier incinérateur, l'ajout d'un deuxième au même endroit devrait, selon nous, à tout prix être évité en raison, entre autres, de la vulnérabilité de la nappe phréatique. Comme on peut le lire dans l'étude d'impact, l'indice de vulnérabilité de la nappe à l'endroit du site de RSI est de 183, alors qu'un indice supérieur à 175 indique un degré de vulnérabilité très élevé.

Et, toujours dans l'étude d'impact, il est mentionné que le risque de contamination des eaux souterraines par infiltration à partir de la surface est très élevé.

720 Le promoteur le reconnaît, d'ailleurs, en mentionnant que les activités du projet sont à risque de contaminer les eaux souterraines.

725 Selon le CREDD, considérant cette grande vulnérabilité de la nappe phréatique et les impacts désastreux qu'aurait une contamination de l'eau – donc, on se rappelle qu'il y a une grande partie de la municipalité de Saint-Ambroise qui est approvisionnée en eaux souterraines –, donc c'est impossible de conclure à un impact de faible importance, comme on peut le lire dans l'étude d'impact. Ça devrait être, selon nous, un impact beaucoup plus important.

730 Par la suite, la provenance des matières visées par le projet, c'est aussi une grande préoccupation du CREDD, puisque les matières dangereuses et les sols contaminés traités par RSI risquent de provenir en grande partie d'ailleurs en Amérique du Nord.

735 À la première partie des audiences publiques, le promoteur n'était pas en mesure de fournir la provenance exacte des matières contaminées qui seraient traitées à ses installations, mais toutefois, avec les tableaux qui ont été déposés, il y avait les données utilisées pour modéliser les émissions de gaz à effet de serre associées au transport des matières, puis ça permettait d'avoir quand même un bon aperçu d'où on prévoyait... de quel endroit on prévoyait que les matières allaient provenir.

740 Et dans ce tableau, il a été estimé que la plus grande partie des matières reçues chez RSI proviendrait des États-Unis ou, encore, d'ailleurs au Canada.

745 Ensuite, je reviens un peu dans le passé, mais dans un avis de Santé publique de 1998 concernant les activités de Récupère Sol – RSI Environnement – la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean mentionne, et je cite :

« [...] traiter moins de matières et en transporter sur de plus courtes distances contribuent à réduire le risque d'accident technologique. »

750 Toutefois, le projet qui est proposé aujourd'hui par le promoteur vise à augmenter les quantités de matières à traiter et, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ces matières sont

susceptibles de provenir de partout en Amérique du Nord, ce qui fait augmenter les risques d'accident technologique.

755 Et rappelons que le projet proposé mènerait à une importante augmentation du transport, lequel passerait de 22 à 36 camions par jour.

760 Depuis de nombreuses années, le CREDD, comme plusieurs autres organisations, demande que l'importation des déchets soit interdite au Québec et que chaque territoire soit responsable de la gestion de ses matières résiduelles.

765 En 2002-2003, il y a trois MRC de la région qui ont adopté une résolution pour appuyer le CREDD dans ses démarches pour freiner l'entrée de déchets dangereux et de sols contaminés sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces résolutions n'ont pas été modifiées à ce jour, donc elles sont toujours valides. Et de nombreuses autres organisations avaient aussi adopté des résolutions demandant aux gouvernements canadien et québécois d'interdire toute importation de déchets dangereux.

770 Et si on revient plus récemment, en 2023, les trois partis d'opposition ont demandé au gouvernement du Québec d'interdire l'importation de déchets dangereux dans la province. Il s'agit donc depuis longtemps d'un enjeu important pour la région, mais également pour la province.

775 Le CREDD est également grandement préoccupé des impacts du projet sur la qualité de l'air. Parmi les contaminants souvent émis par les incinérateurs, on retrouve les dioxines et les furanes, des composés organiques reconnus comme étant hautement toxiques et persistants dans l'environnement.

780 Selon les résultats de mesures d'air ambiant présentés dans l'étude d'impact, les stations près de RSI ont des taux de dioxines et de furanes comparables à ceux de la ville de Québec et nettement plus élevés que dans un milieu rural standard.

785 Et, de plus, RSI a déjà été responsable d'émissions non négligeables de dioxines et de furanes dans l'environnement. C'est les résultats d'une surveillance environnementale de la contamination des sols en 2003 et 2004 qui ont démontré une augmentation subite et marquée des tenures en dioxines et furanes. Et après enquête, le Centre de contrôle environnemental du Québec

identifie clairement l'usine de Récupère Sol comme étant la source de contamination en dioxines et furanes et l'usine Éco-Bois avait été exclue des potentielles sources de contamination.

790 Et dans l'avis public de 2004, donc dans cet avis public de 2004, on fait également mention que les opérations régulières de l'usine de Récupère Sol émettent des quantités non négligeables de dioxines et de furanes dans l'environnement, qui ont modifié significativement, en l'espace d'un an, la qualité des sols en surface pour atteindre un niveau préoccupant pour la protection de la santé publique.

795 C'est des informations qui datent, oui, mais ça n'avait pas été soulevé lors de la première partie des audiences publiques, puis on jugeait que c'était quand même essentiel, alors on voulait l'apporter à l'attention de la commission.

800 Maintenant, par rapport au gaz à effet de serre, c'est sûr que c'est une préoccupation pour nous parce que, comme présentées dans l'étude d'impact et lors de la première partie des audiences publiques, les émissions de gaz à effet de serre pourraient être de six fois supérieures aux émissions actuelles.

805 Ce projet mènerait donc à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre au Québec, alors que nous sommes encore loin d'atteindre nos objectifs de réduction. Alors, l'autorisation de ce projet nous éloignerait encore davantage de nos objectifs de lutte aux changements climatiques.

810 Le CREDD se questionne également quant à l'acceptabilité sociale du projet et ses impacts sur la santé humaine, plus précisément les impacts psychosociaux, d'autant plus que l'étude d'impact environnemental ne traite pratiquement pas de ces enjeux.

815 L'implantation d'un nouvel incinérateur, entre autres en raison des impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé humaine qui en résulteraient, est susceptible de contribuer à l'augmentation de l'occurrence des cas d'écoanxiété. Puis ici, c'est important de soulever le fait que la simple perception d'un risque environnemental ou d'un risque pour la santé humaine peut quand même entraîner des impacts négatifs sur la santé psychologique.

820 Lors de la séance d'information publique du 18 octobre dernier, d'ailleurs, il y a plusieurs interventions de citoyens qui ont mis en lumière certaines craintes et préoccupations concernant

les activités actuelles et futures de RSI. Et ces inquiétudes, face à l'implantation d'un nouvel incinérateur, sont légitimes et les effets de ces craintes et préoccupations sur la santé psychologique de la communauté doivent être pris en considération et évalués.

825 Les réactions sociales et psychosociales n'ont toutefois pas été retenues par le promoteur dans les enjeux humains à traiter et, selon nous, il aurait été nécessaire de faire une analyse plus approfondie de ces impacts psychosociaux dans l'étude d'impact.

830 Finalement, le CREDD se préoccupe de l'acceptabilité sociale du projet proposé par RSI. Dans le rapport de la commission du BAPE sur le projet d'Énergie Saguenay, il est expliqué que l'acceptabilité sociale ne peut être uniquement associée au processus de consultation réalisé par le promoteur; d'autres facteurs doivent être pris en compte, comme :

835 Les bénéfices et les répercussions pour les communautés;  
Les impacts sur le milieu de vie et l'environnement;  
Les risques réels ou perçus et les incertitudes;  
La confiance envers les promoteurs et les institutions, etc.

840 Considérant tous les impacts négatifs appréhendés sur l'environnement et la santé humaine, la non-considération des impacts psychosociaux dans l'étude d'impact, ainsi que la grande opposition à laquelle s'est confrontée l'implantation d'un premier incinérateur par Récupère Sol dans les années 90, davantage d'informations concernant l'acceptabilité sociale du projet auraient dû être acquises.

845 Dans l'étude d'impact, le promoteur reconnaît que son projet pourrait engendrer une problématique d'acceptabilité sociale, mais selon nous, cette question n'a pas été suffisamment documentée, et il est donc impossible de se prononcer sur cet aspect du projet.

850 En conclusion, le mémoire du CREDD que je viens de vous résumer présente nos principales préoccupations concernant ce projet. Par les 24 constats que nous avons formulés, nous souhaitons porter à l'attention de la commission les principaux éléments qui font que, selon nous, la réalisation de ce projet n'est pas souhaitable.

855 Le CREDD s'oppose donc au projet de RSI et demande au gouvernement du Québec de ne pas autoriser ce projet, notamment en raison des impacts négatifs attendus sur l'environnement et sur les communautés que nous avons mises en évidence dans notre mémoire.

860 Plutôt que de développer de nouveaux projets industriels d'élimination de matières résiduelles, les efforts devraient prioritairement être mis sur le développement d'orientations et de stratégies visant à élaborer et mettre en place un meilleur encadrement de la gestion et de la disposition des matières dangereuses.

Merci.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Dupéré. Vous avez fait un bon travail de résumé de votre mémoire qui est quand même substantiel. On aurait quelques petites questions de précision pour vous.

870 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Oui.

875 **LA PRÉSIDENTE :**

Je reviendrais au sujet traitant des gaz à effet de serre. Dans votre mémoire, à la page 13, vous mentionnez que – bien, là, je cite le passage de votre mémoire :

880 « Dans le contexte de la lutte aux changements climatiques, le gouvernement devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre ses objectifs de réduction d'émissions de GES. Ainsi, les promoteurs de projets autorisés par le gouvernement devraient être en mesure de démontrer de quelle façon leurs activités contribuent à la lutte aux changements climatiques. »

885 Donc, avec ce qui précède, avec cette prémisse, selon vous, quelles devraient être les exigences en matière de GES?

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

890

De façon générale ou pour ce projet-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

895

Pour ce projet.

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

900

Bien, c'est sûr que nous, idéalement, on veut que les nouveaux projets ne devraient pas contribuer à augmenter les émissions de gaz à effet de serre, mais plutôt contribuer à les réduire. Je pense que c'est un objectif qu'on s'est donné collectivement d'arriver à une diminution de 37,5 % de nos émissions par rapport à 1990.

905

Donc, nécessairement, un projet qui amène une augmentation de gaz à effet de serre, bien, devrait, en contrepartie, bien, prévoir soit des émissions nulles éventuellement ou, encore, de permettre une captation, une façon de limiter, de réduire, même, les émissions de gaz à effet de serre d'autres organisations.

**LA PRÉSIDENTE :**

910

Donc, on pense à des moyens de réduction ou de compensation afin de...

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

915

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

920

C'est ce que je comprends, parfait. Merci pour cette précision. Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Zayed, pour la prochaine intervention.

**LE COMMISSAIRE :**

925

Merci, Madame Fortin. Vous avez fait référence aux eaux souterraines et de leur vulnérabilité ou sensibilité; j'ignore si vous êtes impliquée dans le dossier depuis plusieurs années, mais je m'essaie : est-ce qu'au cours des 20 dernières années, à votre connaissance, il y a eu des problèmes avec une contamination quelconque des eaux souterraines?

930

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Ça, je ne pourrais pas vous donner l'information, mais si je ne me trompe pas, je pense que ça a été suivi quand même par, soit le ministère de l'Environnement ou la Santé publique. Il y a certains documents qui existent, mais je pense que l'information n'est pas disponible publiquement.

935

**LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce que l'indice de qualité ou de vulnérabilité des eaux souterraines a fluctué avec le temps?

940

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Je n'ai pas l'information, malheureusement.

945

**LE COMMISSAIRE :**

Non plus. Ensuite, vous avez fait référence à la hiérarchie des 3RV et vous avez dit qu'il y a certaines matières résiduelles qui ne devraient pas être éliminées de cette façon-là, et qu'il y aurait une voie... il faudrait envisager des voies de valorisation. Est-ce que vous avez identifié, dans le cadre de ce projet, des matières bien précises?

950

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Bien, déjà des vêtements... bien, la question se pose de... bien, il avait été mention de la politique zéro enfouissement de biens qui pourraient être éliminés par l'incinération. Que ce soit par de l'enfouissement ou de l'élimination, bien, je pense qu'il y a toujours une voie de valorisation qui

955

existe. Comme les vêtements de fin de ligne qui pourraient être redistribués, sans être mis en marché, je veux dire, il y a des friperies, il y a des...

960

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. En fait, c'était mon introduction, là.

965

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

O.K.

**LE COMMISSAIRE :**

970

Parce que ce qui m'intéresse vraiment, ce qui nous intéresse vraiment c'est, quelle est votre position par rapport aux matières résiduelles contaminées, mais pas dangereuses?

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

975

Bien, dans le cas des matières résiduelles non dangereuses, ce n'était pas des matières contaminées, si je ne me trompe pas.

**LE COMMISSAIRE :**

980

Non.

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

985

C'était des documents confidentiels, vêtements de fin de ligne...

**LE COMMISSAIRE :**

990

C'est pour ça, je suis très précis sur ce que je vous dis : les matières résiduelles non dangereuses, mais contaminées. Parce qu'elles peuvent être contaminées, mais non dangereuses.

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

995 Oui. Comme, par exemple, des résidus de construction, rénovation, démolition?

**LE COMMISSAIRE :**

1000 Bien, je ne sais pas si on peut les classer comme ça, je ne veux pas prendre le risque de vous dire oui ou non, mais je sais que dans l'étude d'impact, on fait référence aux matières résiduelles contaminées non dangereuses.

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

1005 Oui. Bien, c'est sûr que dans le cas où c'est contaminé, on est conscient que la valorisation n'est pas nécessairement possible. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, bien, nous, ce qu'on prône, c'est que chaque territoire soit responsable de sa gestion de matières résiduelles. Donc, les matières devraient être éliminées et traitées et gérées sur les territoires où elles sont produites. Donc, l'idée d'importer des matières, par exemple les matières non dangereuses contaminées, bien, ça vient un peu à l'encontre de ce qu'on veut, c'est-à-dire chaque territoire doit gérer ses propres matières.

**LE COMMISSAIRE :**

1015 Oui. Je comprends très bien, je pourrai discuter ce point-là, mais revenons au point pour lequel j'ai soulevé la question. C'est juste pour clarifier votre position. Votre position, c'est de dire, de façon résumée : les matières résiduelles, il faudrait choisir la meilleure voie, qui est une voie de valorisation.

1020 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Bien, qui respecte la hiérarchie des 3RV-E.

**LE COMMISSAIRE :**

1025 Absolument.

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

1030 C'est ça.

**LE COMMISSAIRE :**

1035 Maintenant, pour les matières résiduelles contaminées, mais non dangereuses, est-ce que dans votre conception, l'élimination pourrait être envisageable?

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

1040 Oui. Bien, dans ce cas-là, oui, l'élimination pourrait être envisageable. Mais je pense que ça doit se faire, comme je le disais...

**LE COMMISSAIRE :**

1045 Bien sûr.

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

1050 ... là où ça a été produit. Il faut rappeler que la hiérarchie des 3RV-E, bien, c'est pour ce qui est matières résiduelles, selon la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles*, mais là, je ne pourrais pas vous dire si, quand c'est non dangereux, contaminé, si la hiérarchie des 3RV-E se peut, doit toujours être respectée, mais quand c'est possible, c'est sûr que nous, ce qu'on souhaite, c'est que ce soit appliqué.

**LE COMMISSAIRE :**

1055 Bien. Merci infiniment, Madame.

**Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

1060 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1065 Merci pour votre contribution. Bonne soirée.

---

**M. JEAN RENÉ SAVARD (opinion verbale)**

1070

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais appeler maintenant, monsieur Jean-René Savard à la table en avant. Bonsoir, Monsieur Savard.

1075

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

Bonsoir à vous, bonsoir à tout le monde. Je vais essayer de résumer au maximum, c'est la raison pour laquelle je l'ai d'ailleurs mis par écrit.

1080

Propriétaire du lot 17 du Rang Est, canton de Bourget, cadastre officiel du Québec, qui selon (inaudible), qui lui reconnaît une surface de 126 acres.

La vocation résidentielle du lot 17...

1085

**LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi, pourriez-vous mettre le micro devant votre bouche pour que je puisse mieux vous comprendre? Merci.

1090

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

Oui. La vocation résidentielle du lot 17 a pris naissance en 1962. Le cadastre résidentiel initial qui a été produit en 1962 est toujours existant sur les plans d'urbanisme de la Municipalité, ainsi que les quatre bandes de terrains qui sont reliées au cadastre et se prolongent jusqu'à la rue des Mélèzes.

1095

De plus, un plan a donc indiqué la prolongation dudit cadastre initial et a été produit par un bureau d'arpenteurs et annexé audit plan initial pour en assurer le suivi.

1100

Au cours des années, notre priorité a toujours été le développement résidentiel de notre propriété, et en 1977, les terrains destinés à faire des rues ont été cédés pour fins d'ouverture de rues en vue de favoriser le développement résidentiel du lot 17.

1105

De plus, on doit réaliser sérieusement que l'unité thermique qui est existante et qui a déjà été très contraignante, ainsi que l'ajout de cette nouvelle unité thermique qui est prévue, le tout à une distance qui est nettement très insuffisante, nuit de façon évidente à notre projet de développement à des fins résidentielles, qui correspond à la volonté d'une forte proportion de citoyens qui sont en faveur de notre projet.

1110

L'ajout de cette nouvelle usine thermique projetée, qui va venir s'ajouter à celle qui est déjà contraignante, va amplifier davantage les contraintes existantes en regard de la qualité de l'air, du sol, de l'eau, du bruit et autres inconvénients.

1115

Considérant tous les facteurs négatifs, nous sommes contre ce projet qui va éloigner les acheteurs potentiels et nuire énormément à la vente de nos propriétés résidentielles.

1120

Selon certaines études, la zone tampon devrait être en fonction de la nature des industries concernées, de leur importance, de leur impact en regard de l'environnement immédiat, soit la qualité de l'air, du sol, de l'eau et du bruit.

1125

Dans le cas qui nous concerne, nous croyons qu'une zone tampon circulaire d'environ un demi-kilomètre et plus partant du terrain de l'usine comme point central ne serait sûrement pas exagérée.

1130

Conclusion, nous considérons toujours que le lot 17 et sa subdivision en quatre bandes d'ouest en est doivent faire partie de la zone blanche sur le plan d'urbanisme et considérer que cette zone est toujours vouée à du développement résidentiel ainsi qu'à des fins de résidences destinées à des personnes retraitées.

Il s'agit donc pour nous de constater et de penser à toutes ces pertes des revenus qui sont considérables depuis tant d'années.

1135

Donc, en résumé ce qu'on veut, c'est des zones tampons qui soient adéquates, de façon à ne pas subir les conséquences de la présence de ces usines thermiques. Puis on parlait d'un demi-kilomètre et plus, et nous autres, on est à proximité, on est collé. Le lot 17, il est voisin du lot 16. Les deux, bien, c'est sûr que le lot, l'usine venant s'installer sur le lot 16, bien, elle vient perturber la possibilité de développer du résidentiel sur le lot 17.

1140

Il n'y a plus personne qui veut s'installer là, c'est déjà répulsif. C'est tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

1145

Merci, Monsieur Savard pour votre présentation. Juste pour, peut-être, clarifier certains aspects de votre présentation, donc je comprends que sur le lot 17, il n'y a eu aucun développement, construction résidentielle à ce jour. C'est bien ça?

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

1150

Il n'y en a pas. Il n'y en a pas parce que ça a toujours été retardé, reporté, modifié. Finalement, bien, on attend. On attend, on attend.

**LA PRÉSIDENTE :**

1155

Puis est-ce que vous avez eu des discussions avec la Municipalité à cet égard?

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

De nombreuses discussions.

1160

**LA PRÉSIDENTE :**

De nombreuses discussions?

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

1165

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1170            Puis peut-être une autre question, vous avez fait référence à plusieurs... à des études qui définissent les zones tampons, est-ce que vous avez les références de ces études-là?

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

1175            Il y a des références, il y a le Comité du patronat du Québec qui s'est penché sur cette question-là. Il y a aussi, à l'usine Vaudreuil, le comité de citoyens de l'usine Vaudreuil s'est penché aussi sur cette question, et actuellement, bien, on a aussi la Fonderie Horne, qui a eu des problèmes au niveau de la distance à respecter, ils ont dû déménager des maisons.

1180            Alors, il y a plusieurs études qui sont en cours actuellement sur le sujet des zones tampons qui sont proportionnelles à l'importance de l'usine et proportionnelles aussi aux inconvénients posés par l'usine.

1185            Donc, c'était ce que le Conseil du patronat voulait avoir, c'était ces données-là. Dire, ça nous prend absolument l'éloignement. On ne peut pas cohabiter, faire cohabiter ensemble, c'est-à-dire, le résidentiel et l'industriel; il faut nécessairement qu'il y ait des zones tampons qui soient proportionnelles à l'importance de l'industrie.

1190            Donc, si on ajoute une nouvelle usine thermique, bien, on augmente tous les facteurs, dont la madame qui m'a précédé ici, elle a fait mention de beaucoup de facteurs : le sol, l'air, tous ces facteurs-là, l'eau. Tous ces facteurs-là entrent en ligne de compte.

1195            On ne peut pas installer du résidentiel à côté d'une industrie, ça a déjà été problématique antérieurement avec Ciment St-Laurent et autres.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Est-ce que mon collègue monsieur Zayed a une question?

1200

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci. En fait, j'aimerais clarifier certaines de vos réponses à ma collègue. Quand vous avez indiqué que vous... quand elle vous a demandé, est-ce que vous avez eu des discussions avec la Municipalité, vous avez dit : « Oui, de brèves discussions ». C'est quoi, ça, de brèves discussions? Est-ce que c'est une discussion qui a amené une fin de non-recevoir? Est-ce que c'est une discussion que vous avez pu à peine avoir parce que la personne était occupée? C'est quoi, une brève discussion, juste pour comprendre?

1205

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

Bien, les discussions ont été brèves, c'est-à-dire que c'est relatif. Brèves discussions, c'est-à-dire qu'on a discuté du sujet...

1210

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

1215

**M. JEAN-RENÉ SAVARD :**

... puis on a dit : ah, là, on développe d'autres secteurs, puis ça va venir plus tard, ça va se faire plus tard. Il y a eu aussi d'autres inconvénients qui se sont produits puis...

1220

**LE COMMISSAIRE :**

C'est quoi, les autres inconvénients qui se sont produits?

1225

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

Bien, si tu prends par exemple, dans le cas des rues, il y avait une partie qui avait été ouverte, puis les autres ne l'ont pas été. Ça a été d'autres commerces ou industries qui ont voulu venir s'installer là.

1230

**LE COMMISSAIRE :**

1235 Et c'est quoi, la principale restriction de la Municipalité face au développement?

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

1240 C'est parce qu'en leur cédant des rues, bien, ils s'engageaient eux à ouvrir des rues.

**LE COMMISSAIRE :**

Et la Municipalité ne voulait pas ouvrir des rues?

1245 **M. JEAN RENÉ SAVARD :**

La Municipalité ne voulait pas ouvrir les rues.

**LE COMMISSAIRE :**

1250 D'accord. Une deuxième et dernière question : effectivement, vous avez là aussi touché la zone-tampon, vous avez dit, j'ai mis mes termes à moi, là : plus petit ou égale à 0,5 kilomètre, un demi-kilomètre, mais comme vous l'avez souligné vous-même à la toute fin de votre intervention, ça dépend de plusieurs critères.

1255 Ce chiffre-là, ça vient à partir de vos lectures? Ça vient à partir de discussions? Ça vient... comment vous l'avez établi?

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

1260 Bien, ça vient à partir de mes lectures, d'une part; puis on établit, c'est le Conseil du patronat qui lui s'est penché sur le problème, puis il a dit : selon l'importance des industries et la nature de l'industrie, il fallait tenir compte des zones-tampons pour protéger les zones industrielles. On ne peut pas faire cohabiter les deux ensemble.

1265

**LE COMMISSAIRE :**

1270

Je comprends, mais à partir d'une telle information, vous avez catégorisé l'entreprise pour dire qu'en fonction de ce que vous avez lu, pour ce type d'entreprise, ça devrait aller à un minimum de 0,5 kilomètre?

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

1275

Bien, j'ai établi environ 0,5 kilomètre et plus.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K., c'est bon. Merci beaucoup.

1280

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Savard.

**M. JEAN RENÉ SAVARD :**

1285

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

1290

Bonne soirée à vous.

---

**M. GILLES OTIS (DM15)**

1295

**LA PRÉSIDENTE :**

1300

Je vais inviter le prochain intervenant, c'est monsieur Gilles Otis. Par la suite, on va prendre une pause de 15 minutes après monsieur Otis. Bonsoir!

**M. GILLES OTIS :**

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, membres... les invités qui sont ici ce soir.

1305

Je me présente, mon nom est Gilles Otis. Je suis actuellement le coordonnateur environnement chez RSI. Je suis à l'emploi de RSI depuis plus de 27 ans, je faisais partie de l'équipe qui a mis en service le procédé thermique actuel. Au fil des années j'ai occupé plusieurs postes au sein de l'entreprise, autant du côté syndiqué que du côté administratif. J'ai débuté mes fonctions comme opérateur en chef du procédé thermique.

1310

Après plusieurs années à ce poste, j'ai délaissé les opérations pour me consacrer à la mise en place du système de gestion environnemental enregistré à la norme ISO:14001. C'est une norme environnementale qui met en place un système de gestion pour encadrer toutes les activités d'une entreprise par rapport à ses impacts sur l'environnement.

1315

Par la suite, j'ai aussi eu la responsabilité de l'opération du traitement des eaux et de l'analyseur en continu des gaz à la cheminée. Présentement, en plus du maintien du système de gestion de l'environnement, je suis responsable de plusieurs aspects relatifs à l'environnement sur le site de RSI et de l'optimisation des opérations du procédé thermique. C'est donc en mon nom personnel et au nom de tous les employés de RSI que nous vous présentons ce bref mémoire portant sur le projet de développement. Nous avons d'ailleurs présenté quelques mots d'appuis des employés de RSI en annexe de ce mémoire.

1320

Le développement durable chez RSI. Dès 2002, des écoconseillers formés à l'Université du Québec à Chicoutimi ont été mandatés afin de valider la démarche de RSI. La Chaire de recherche et d'intervention en écoconseil a aussi procédé à divers bilans et évaluations. Un des mandats attribués à cette Chaire de recherche et datant de 2010 visait la « Comparaison d'outils d'analyse de développement durable appliqués à diverses méthodes de traitement des sols contaminés aux polluants organiques persistants. »

1325

1330

Cette étude visait à valider l'adéquation des grilles d'analyse du développement durable de la Chaire de l'UQAC à celle issue de la *Loi sur le développement durable* promulguée en 2006 par le gouvernement du Québec.

1335

Cette étude a permis de conclure que :

1340 « Eu égard à la nature de l'entreprise et à son champ d'opération, l'analyse du tableau montre qu'il n'y a pas de déficience quant à l'adhésion des dirigeants de RSI Environnement aux principes de la Loi québécoise sur le développement durable. [...] Au terme de l'exercice, il apparaît que RSI Environnement, dans la mesure de ses moyens, s'inscrit dans les acteurs du développement durable dans sa région, au Québec et dans le monde. Sa mission, ses valeurs et ses opérations permettent de répondre à des besoins actuels, sans remettre en cause la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

1345 RSI participe aussi à un programme de recherche avec Agrinova – c'est un centre de recherche et d'innovation en agriculture rattaché au Cégep d'Alma depuis 2003. Le projet vise à la fabrication de terreaux à partir de sols décontaminés. Ce projet a valu à RSI un prix de reconnaissance d'un projet innovateur décerné par l'Ordre des ingénieurs en 2019.

1350 À une époque où tous les citoyens se préoccupent de la qualité de l'environnement, la préservation des ressources, du recyclage, de la décontamination des sols et de la valorisation, RSI Environnement représente sans conteste une entreprise essentielle de développement durable disposée à contribuer à la mise en place de nouveaux outils et programmes pour atteindre les politiques environnementales des gouvernements du Québec et du Canada.

1360 Depuis le début de ses opérations de traitement thermique en août 1997, RSI Environnement a décontaminé plus de 1,1 million de tonnes de sols et d'autres matières contaminées et a sécuritairement détruit plus de 12 000 tonnes de contaminants, incluant les polluants organiques persistants qui rendaient ces sols, les terrains sur lesquels ils se trouvaient, inaptés à leur utilisation.

1365 Plus de 75 % des sols décontaminés par RSI ont pu être réutilisés. La plupart des contaminants détruits par RSI sont très résistants à leur dégradation naturelle et ont des propriétés qui les rendent dangereux pour les humains et pour les écosystèmes.

1370 En effet, les POP sont caractérisés par leur persistance ou leur caractère bioaccumulable, leur toxicité ainsi que leur mobilité. Ces contaminants n'ont donc pas de frontière, peu importe où ils sont produits ou utilisés. Ils se concentrent dans les régions nordiques, phénomène communément appelé « effet de sauterelle ».

Les POP incluent entre autres les BPC, les dioxines et furanes, les HAP, certains pesticides chloriques et d'autres contaminants émergents, tels que le PFAS.

1375 Un article publié dans *La Presse*, sous la plume de Daphné Cameron, dans sa version électronique du 18 décembre 2023, en page 16, mentionnait que :

1380 « Les PCB – ou diphenyles polychlorés – ont été bannis en 2004 par la Convention de Stockholm. Malgré cela, on les retrouve encore dans les mammifères marins à des concentrations alarmantes, selon un article publié dans *Environmental Science & Technology*. Les auteurs ont réalisé des nécropsies sur 1070 carcasses de baleines, dauphins et phoques qui se sont échoués le long des côtes de la Grande-Bretagne entre 1998 et 2018. Parmi les spécimens échantillonnés entre 2014 et 2018, près de la moitié présentaient une concentration qui dépassait les seuils reconnus comme étant toxiques. « Des stratégies internationales d'atténuation plus efficaces sont nécessaires de toute urgence pour résoudre ce problème critique », écrivent les chercheurs. »

1385 Ce décalage constaté entre les intentions du législateur et les résultats souhaités démontre l'urgence d'agir; il en va de notre santé et de celles des générations à venir.

1390 Une autre famille de contaminants, les PFAS, sont contenus dans plusieurs produits que nous utilisons au quotidien, dont entre autres le téflon, le goretex, le Scotchgard. On trouve des PFAS dans nos manteaux de plein air, nos poêles antiadhésives, nos tapis et emballage de notre hamburger, mais aussi dans les produits de première importance, tels que des joints de caoutchouc utilisés en aéronautique, en passant par les mousses extinctrices pour combattre les feux d'hydrocarbure.

1395 Deux membres de la famille des PFOS et des PFOA ont été ajoutés à la liste des POP en 2009. C'est donc dire que la liste des polluants organiques persistants ne cesse de s'allonger, qu'ils sont nocifs pour la santé des humains et des écosystèmes et qu'ils font l'objet de consensus international visant à leur élimination, et il est important d'avoir des solutions efficaces pour leur destruction.

1400 Parmi toutes les technologies existantes pour le traitement des sols et des matières dangereuses, la désorption thermique est celle qui permet de traiter le plus grand éventail de contaminants organiques avec une grande efficacité.

1405

RSI a su démontrer l'efficacité, la sécurité de sa technologie au cours des 26 années d'opération à partir des résultats de nombreux suivis environnementaux et contrôles mis en place. Ainsi, chez RSI, nous avons sans cesse appliqué les principes de prévention et de précaution. La CNESST nous ayant même décerné un prix d'excellence en 2004.

1410

Notre entreprise est enregistrée à la norme ISO 14001:2015, ce qui nous permet de suivre les points d'impacts potentiels – eau - air - sol – et d'en rendre compte. Ainsi, nous adhérons totalement à l'adage selon lequel, chez RSI : « On dit ce que l'on fait, on fait ce que l'on dit et on le documente. »

1415

Nos systèmes d'entretien préventif et de suivi environnemental sont solidement implantés dans la culture de l'entreprise et nous effectuons également un suivi périodique de la santé de nos travailleurs.

1420

Depuis la mise en service de notre unité de désorption thermique, nous avons mis en application les mesures générales de réduction des rejets, comme stipulé dans la Convention de Stockholm, soit :

Recours à de meilleures méthodes pour le nettoyage des gaz de combustion;

1425

Traitement des résidus, des eaux usées, des déchets et des boues par traitement thermique;

Modification des procédés entraînant une réduction ou une élimination des rejets;

1430

Modification de la conception des procédés pour améliorer la combustion et empêcher la formation des substances chimiques nocives, grâce au contrôle de paramètres tels que la température d'incinération et le temps de séjour.

1435

Ce dernier point, soit le temps d'oxydation des gaz à haute température, est la clé de voûte de l'efficacité de notre procédé, faisant en sorte qu'il n'y a pas de génération mesurable de contaminants de novo.

Ainsi, il est essentiel de saisir que ces recommandations issues de la Convention visent les entreprises qui, par leur procédé de production de biens et services, émettent des POP. Chez RSI, notre procédé détruit les POP et l'unité de désorption thermique a été conçue en amont, selon ces paramètres.

1440

1445 À la fin des années 90 et au début des années 2000, une grande proportion des sols traités était souillée par des hydrocarbures. Il s'agissait de gros volumes à traiter, d'où la capacité de traitement de 12 tonnes à l'heure et du dimensionnement du four. La nouvelle unité sera plus petite et permettra d'atteindre les mêmes standards d'excellence tout en étant plus efficace sur le plan énergétique.

Quant à l'utilisation des unités mobiles, plusieurs éléments font en sorte qu'il est difficile d'opérer sécuritairement, soit :

1450 L'entreposage des matériaux contaminés avant traitement, puisque les contaminants sont des POP, ils sont très volatils... ils sont soit volatils, semi-volatils ou solubles dans l'eau.

1455 De même, les matières dangereuses ainsi que les sols doivent subir un broyage préalable afin d'assurer une granulométrie optimale. Il faut donc qu'ils soient confinés à l'abri des intempéries et que les gaz qui s'en échappent soient épurés de tout contaminant. Il en va de la santé des travailleurs et des populations avoisinantes.

Les éléments du suivi environnemental, eau air-sol;

L'acceptabilité sociale du voisinage;

1460 Le coût prohibitif pour la mobilisation des installations.

1465 La problématique mondiale des gaz à effet de serre – En 2019, les émissions totales de GES au Québec se chiffraient à 84,3 mégatonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Cela représentait 9,9 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant et 11,5 % des émissions canadiennes, lesquelles atteignaient 730,2 mégatonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Ce même inventaire de GES mentionne que le secteur industriel émettait 24,8 mégatonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 29,4 % des émissions totales.

1470 À terme, soit en 2028, les émissions maximales totales attribuables au projet d'optimisation de RSI sont estimées à peu près à 59 kilotonnes équivalent CO<sub>2</sub>, et ce, sans mesure de réduction. Les émissions de RSI représentent alors 0,23 % des émissions industrielles québécoises; 0,07 % des émissions totales du Québec; et 0,008 % des émissions totales canadiennes.

1475 Pour RSI, il s'agit d'émissions de procédés où les températures atteintes lors de la désorption et lors de l'oxydation des gaz se doivent d'être précises et modulables rapidement en fonction des intrants. Actuellement, seul le gaz peut fournir ce genre de rendement et assurer une destruction

complète des contaminants. Cette garantie d'efficacité est imposée par le règlement, et les GES qui y sont associés sont difficilement compressibles.

1480 De même, la chaleur récupérée par la seconde unité pourrait permettre de chauffer des serres à proximité qui contribueraient à l'autosuffisance alimentaire de la région et diminueraient le transport des légumes frais qui peuvent représenter de grandes quantités de GES.

1485 Sachant que chaque tonne de CO<sub>2</sub> émise est une tonne de trop, RSI a déjà mis en place des mesures de mitigation pour ses émissions de gaz à effet de serre et poursuivra ses efforts de réduction en ce sens.

1490 En conclusion, chez RSI, notre vision est de purifier la Terre. Pour ce faire, nous utilisons une technologie éprouvée et reconnue scientifiquement qui permet de briser les liens chimiques des composés toxiques réfractaires aux traitements biologiques et à l'usure du temps, et ce, dans une perspective de développement durable.

1495 Le projet d'optimisation et l'ajout d'une seconde unité de traitement répondent à des besoins émergents face à l'évolution constante de la liste des substances toxiques à détruire. Afin de remplir notre mission, nous proposons, dans ce processus d'amélioration continue, des ajouts et modifications qui nous permettront d'anticiper et de relever les défis de demain pour les générations futures.

1500 Cette démarche s'inscrit dans la foulée du respect des engagements internationaux canadiens telle la Convention de Stockholm, qui vise l'élimination des POP, et répond à l'évolution des réglementations face aux contaminants qui menacent la santé des populations et des écosystèmes.

1505 Pour finir, j'aimerais prendre quelques minutes pour lire un des mots soumis par un des employés de RSI, parce qu'on retrouve en annexe quelques mots des travailleurs.

Un mot d'une personne qui est à l'emploi de RSI depuis 27 ans, un peu comme moi, qui était là au début des opérations.

1510 « Après 27 ans dans l'entreprise, je peux dire que RSI fait partie de ma famille et c'est comme cela que j'ai acquis, d'année en année, toutes les connaissances dans le traitement thermique.

Ce que j'aime de mon travail, c'est de pouvoir contribuer à enlever définitivement des polluants de la planète et de pouvoir redonner une deuxième vie aux sols traités en fabriquant du terreau dans lequel je peux faire pousser des légumes ou faire du terrassement. C'est vraiment ce volet qui me fait aimer mon travail.

1515

Pour terminer, je suis rendu à un poste qui me permet de passer le flambeau et mes connaissances du côté opérationnel, santé, sécurité et environnemental à la nouvelle génération qui prenne leur place dans la grande famille de chez RSI Environnement. »

1520

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Otis, pour votre présentation. J'aurais une question pour vous, de précision. Vous avez indiqué dans votre mémoire et dans votre présentation que vous êtes à l'emploi de chez RSI Environnement depuis 27 ans, puis que vous avez contribué à la mise en service du procédé thermique actuel. Quels ont été les principaux défis que vous avez dû relever?

1525

**M. GILLES OTIS :**

Les principaux défis, c'est de monter, de prendre en main le procédé, de vraiment connaître tous les tenants et les aboutissants, parce que c'est ça qui a été vraiment un beau défi, en tant que tel. C'est vraiment de tout comprendre un peu ce qui se passait dans le procédé de traitement thermique, puis de le faire... puis de le rendre plus efficace encore. C'est ça qui a été un des plus grands défis.

1530

1535

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Monsieur Zayed?

1540

**LE COMMISSAIRE :**

Ma collègue vous parlait des défis, moi, je veux vous parler des problèmes. Quels sont les principaux problèmes auxquels vous avez dû faire face?

1545

**M. GILLES OTIS :**

1550 Les principaux problèmes? C'est assez embêtant à dire, là, mais c'est sûr que les principaux problèmes qu'on a, de la façon qu'on fonctionne, oui, c'est sûr qu'il arrive des avaries à l'occasion, il arrive des problématiques, ça fait qu'on a un système qui a été mis en place, un système, par la base de signalement, qui fait en sorte qu'on signale tout événement ou les problématiques, puis qu'on fait une analyse de cause afin de déterminer d'où vient la problématique, la cause fondamentale, puis c'est de mettre des plans d'action en place pour pouvoir corriger les situations qui sont problématiques.

1555 Mais de façon générale, c'est un peu comme n'importe quelle, je pense, n'importe quelle usine qui va démarrer. Il y a toujours des problèmes mécaniques en tant que tels. C'est beaucoup plus à ça qu'on est confronté, à tout ce qui est mécanique, puis surtout sur un traitement de sols contaminés.

1560 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que ça vous a déjà obligé de fermer pendant un certain temps?

1565 **M. GILLES OTIS :**

Bien, on fait des shutdown régulièrement par des bris mécaniques, effectivement, ça arrive à l'occasion.

1570 **LE COMMISSAIRE :**

Ça peut durer quelques heures, quelques jours, quelques semaines?

1575 **M. GILLES OTIS :**

Oui, des heures. Des jours, plus rarement. C'est plus souvent quand on a... c'est des shutdown qu'on planifie pour mettre en place, faire des réparations de façon préventive, mais rarement on arrête pour des bris. Ça peut être quelques minutes, quelques heures, mais c'est souvent... la problématique est réglée assez rapidement, là.

**LE COMMISSAIRE :**

1585 En lien avec les gaz à effet de serre, vous avez indiqué – je n’ai pas pu prendre ça textuel – vous avez dit : voici ce qu’on va émettre comme émissions de gaz à effet de serre, et ça, sans mesure de réduction.

**M. GILLES OTIS :**

1590 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Et je voulais savoir, avec les mesures de réduction, qu’est-ce que ça voudrait dire?

1595 **M. GILLES OTIS :**

Là, je n’ai pas les données sous la main. Je pourrais peut-être vous revenir avec une réponse beaucoup plus précise, là. Puis on doit retrouver ces éléments-là dans le rapport que RSI a soumis au BAPE, au Bureau...

1600 **LE COMMISSAIRE :**

En fait, je ne questionnais pas RSI, je vous questionnais vous, là.

1605 **M. GILLES OTIS :**

Oui, mais je n’ai pas ces données-là.

**LE COMMISSAIRE :**

1610 Vous n’avez pas ces données. Merci.

**M. GILLES OTIS :**

1615 Pas sous la main.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Otis.

1620 **M. GILLES OTIS :**

Merci beaucoup.

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonne soirée à vous.

1630 **M. GILLES OTIS :**

À vous aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

On va prendre une pause de 15 minutes, on revient tout de suite après. Merci.

1635

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

1640

**Mme MONIQUE LABERGE (DM13)**

**LA PRÉSIDENTE :**

1645

On va reprendre nos travaux. Donc, je vais inviter Monique Laberge à la table des intervenants. Bonsoir.

1650

**Mme MONIQUE LABERGE :**

1655 Bonsoir. Alors, bonsoir, Madame la Présidente et Monsieur le Commissaire. Alors, je me présente, je suis Monique Laberge, je suis une citoyenne de Jonquière. Alors, c'est à titre de citoyenne que je m'adresse à vous ce soir.

1660 Je siège sur différents organismes environnementaux de la région puis à l'extérieur de la région. J'ai déjà été plusieurs années membre du Conseil d'administration de Recyc-Québec, la société d'État.

1665 Je voudrais mentionner ce soir qu'au moins, on a l'opportunité de dire notre opinion dans le cadre d'une réelle audience publique du BAPE, ce qui n'a pas été possible lors de l'implantation de l'incinérateur de sols contaminés de Récupère Sol en 97. L'entreprise s'est alors installée sans devoir se soumettre à un examen du BAPE.

1670 Tout d'abord, je vais faire un historique. Mon mémoire est surtout historique. Je voulais que ça reste parce que je pense que c'est important que ce type de projet là, la façon dont il est arrivé, c'est important qu'au Québec, qu'on sache parfois comment ça peut-être... que ça peut venir diviser une population, ce type de projet. Alors, mon mémoire est un peu dans ce sens-là avec des, aussi, je veux dire, des éléments contextuels maintenant aussi.

1675 Historique : Rappelons que ce projet a été implanté dans la région sans consultation du BAPE en 1997. Suite à la levée de boucliers, le gouvernement a finalement consenti à réaliser ce qu'on appelle, ce qu'on a appelé une « Commission Munger » où la majorité des mémoires qui ont été déposés se sont objectés à ce projet-là en 97.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1680 Début de la phrase à la page 1 : « Des pétitions ont été déposées contre... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] le plus près possible » ...

1685 ... des lieux de production. Vous allez voir que dans mon mémoire, tout est documenté avec les dates et tous les documents.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Ce plan d'action préconisait entre autres... »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] dans les tissus d'animaux. »

1690

Il y a eu des campagnes d'échantillonnage qui ont eu lieu sur les petits lièvres et, ensuite, il y a eu une révision, à Larouche, où on peut voir les données sur les petits lièvres, qu'est-ce que ça peut donner, parce qu'à Larouche, il y a eu une entreprise, qui est maintenant fermée, et qui faisait la décontamination de transformateurs.

1695

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Le Saguenay–Lac-Saint-Jean a un lourd passé... »

Fin de la phrase à la page 5 : « [...] de la Loi sur le développement durable? »

1700

La hiérarchie des 3RV, je vais passer un peu plus rapidement, c'est que je demande qu'on respecte la hiérarchie des 3RV aussi.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1705

Début de la phrase à la page 6 : « Provenance des matières dangereuses... »

Fin de la phrase à la page 6 : « [...] dans des installations mobiles. »

Alors, je rappelle que c'est en 1990 qu'on dit qu'il faut que ça se passe dans des installations mobiles.

1710

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 6 : « Je considère qu'il est plus que temps... »

Fin du mémoire.

1715

Merci.

1720

**LA PRÉSIDENTE :**

1725 Merci, Madame Laberge, pour votre présentation. On a quelques questions pour vous, des petites questions de précision. Je vais commencer, je vais revenir à la page 6 de votre mémoire où vous traitez des technologies mobiles de traitement de matières contaminées, puis j'aurais aimé vous entendre davantage sur comment cette technologie-là mobile se démarque au niveau environnemental, par rapport au procédé des options thermiques employé par RSI Environnement.

**Mme MONIQUE LABERGE :**

1730 Bien, moi, je pense qu'au Québec, on se doit maintenant de développer ces technologies-là, que le financement aille vraiment dans ces technologies mobiles parce que ces technologies mobiles... puis ce qui permet, dans le fond, c'est que pas une population vive avec tous les effets de ce que peut produire un incinérateur permanent.

1735 Et on l'a développé au Québec, on l'a développé à Saint-Basile-le-Grand lors du feu des pneus, et c'était les BPC dont le MEF avait la garde, c'est ça, et on a quand même... je veux dire, on a réussi à avoir l'acceptabilité sociale où le ministère de l'Environnement surveillait – pour avoir suivi ces dossiers-là dans ces années-là – le ministère de l'Environnement surveillait c'est quoi qui se passait. Je veux dire, puis s'il y avait des dépassements ou s'il y avait quelque chose, bien, ils étaient là.

1745 Et à Baie-Comeau aussi, finalement, où on a réussi à avoir l'acceptabilité sociale, ce qui n'est pas, quand on relit la Commission Charbonneau, on sait qu'à Baie-Comeau aussi, c'était les BPC dont le MEF avait la garde et, quand même, on a réussi à avoir l'acceptabilité sociale parce que c'était des technologies mobiles. On nettoyait, je vais le dire comme ça, ce qu'on avait à nettoyer, puis ensuite... mais c'est vraiment pour ne pas qu'une population se retrouve avec les effets négatifs de ça.

1750 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Monsieur Zayed?

**LE COMMISSAIRE :**

1755

Madame Laberge, dans votre présentation, vous avez fait référence à un professeur expert de l'Université du Québec à Chicoutimi qui a indiqué que la région du Saguenay, c'était peut-être une des pires régions à cause du phénomène d'inversion de température. Je me demande si vous nous avez présenté cet aspect-là pour attirer notre attention sur le type de modélisation qui a été

1760

utilisé par l'initiateur pour déterminer la dispersion des contaminants atmosphériques ou ce n'est pas du tout en lien?

**Mme MONIQUE LABERGE :**

1765

Bien, je ne suis pas une scientifique, je suis une enseignante à la retraite, au primaire. Moi, je l'ai fait parce que c'est quand même quelqu'un qui a une réputation dans la région, O.K., qui a une grande réputation dans la région, qui a été invité à la commission, ce qu'on a appelé la Commission Munger, et à ce moment-là, la seule information que moi j'ai pu avoir par rapport à ce monsieur-là, c'est dans le journal, O.K.?

1770

Alors, je n'ai pas... c'est dans l'article de journal qu'on a pu suivre ce travail-là parce qu'on n'avait pas accès à ça, à ce moment-là, à la Commission Munger. C'était ce qui se passait en privé, ces présentations-là, mais où j'ai pu avoir l'information, c'est à la... alors, je recommande à la commission de voir avec ce scientifique-là de l'Université du Québec à Chicoutimi qui a suivi, pendant des années, les inversions thermiques dans la région.

1775

**LE COMMISSAIRE :**

1780

Très bien. Et puis une dernière petite question : vous avez proposé à la commission de recommander au ministre la tenue d'une générique sur les matières résiduelles dangereuses. Quels sont les aspects forts et phares, en même temps, que vous souhaiteriez voir?

**Mme MONIQUE LABERGE :**

1785

Bien, ce que je souhaiterais voir, c'est où en est l'état de situation parce qu'on n'a pas de données. On n'a pas vraiment de données sur les matières dangereuses au Québec. L'importation, d'après ce que moi j'ai pu lire et d'après ce que j'ai lu dans le rapport du BAPE de Stablex, on manque d'informations, on manque de données, on manque... puis je pense qu'au niveau de la

1790

gestion de ces matières-là, il faut vraiment se préoccuper au niveau de la gestion aussi de ces matières-là.

1795

Alors, je voudrais qu'on... il y a eu un BAPE générique sur les matières résiduelles où on a pu quand même avoir beaucoup plus d'informations et où on a beaucoup plus participé et que la société participe aussi à ce... je veux dire, à régler ce problème-là; qu'on ne laisse pas le problème de nos déchets dangereux à la génération suivante. Puis la meilleure façon de le faire, moi, je pense que c'est par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

**LE COMMISSAIRE :**

1800

Madame Laberge, merci.

**Mme MONIQUE LABERGE :**

1805

Si je peux me permettre, je sais que ce n'est plus la période de questions, mais si jamais, je veux dire, on a des données de tout ce projet-là, mais il y a des données, les dernières années, on ne les a pas. Alors, si jamais la commission... moi, je pense que ce serait important que les dernières données soient publiques. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1810

Merci, Madame Laberge, bonne soirée à vous.

**LE COMMISSAIRE :**

1815

Excusez-moi. Madame Laberge, là, vous nous mettez de l'eau à la bouche puis vous partez. Vous parlez de quoi? Les dernières données de quoi?

**Mme MONIQUE LABERGE :**

1820

Bien, depuis 2005, il y avait des soirées d'informations, O.K.? À partir de 2005, où le Ministère donnait des données, donnait toute l'information, ce qu'eux autres avaient recueilli... d'ailleurs, j'en ai déposé, on en a déposé beaucoup sur le site du BAPE, mais à partir de 2005, on n'a pas eu beaucoup... on n'a plus beaucoup d'information. On n'a plus d'information non plus de la Santé

1825

publique, on n'a plus de soirée d'information où on pouvait quand même... où on pouvait avoir l'information puis suivre ce dossier-là.

1830

Je veux dire, on se fie beaucoup sur les citoyens, O.K., on se fie beaucoup sur les citoyens pour aller chercher l'information puis moi, je pense que ça devient un petit peu... le ministère de l'Environnement est supposé être là pour donner l'information sur l'environnement et la Santé est supposée d'être là pour suivre tout ce qui regarde la santé.

1835

On nous avait dit qu'on suivrait, on nous avait dit dans les documents qu'on suivrait tout ça, et il faudrait toujours être à la *Loi d'accès à l'information*, il faudrait toujours demander. Alors, je pense que ce n'est pas aux citoyens de faire ça. On a des instances au Québec puis c'est à eux de prendre les décisions, puis de nous protéger au niveau de la santé puis au niveau de l'environnement.

**LE COMMISSAIRE :**

1840

J'ai compris, merci.

**Mme MONIQUE LABERGE :**

1845

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1850

Merci, Madame Laberge, bonne soirée à vous.

---

**Mme MARION TOUCAS**  
**SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**  
**DES COLLECTIVITÉS DU HAUT SAGUENAY (SADC) (DM2)**

1855

**LA PRÉSIDENTE :**

On va procéder à la prochaine intervention qui est en ligne. Donc, je vais demander à madame Marion Toucas.

1860

**Mme MARION TOUCAS :**

Bonjour! Est-ce que vous me voyez et vous m'entendez bien?

1865

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous voit et on vous entend très bien. On vous écoute.

**Mme MARION TOUCAS :**

1870

Parfait. Donc, bonjour. Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je me présente, Marion Toucas, je représente la SADC du Haut Saguenay. C'est la Société d'aide au développement des collectivités pour le territoire du Haut Saguenay, territoire dans lequel se situe RSI Environnement.

1875

J'interviens ce soir à titre de représentante de la SADC, mais aussi à titre d'écoconseillère. Écoconseillère qui a un rôle important à la SADC puisque nos créneaux d'affaires sont beaucoup tournés vers le développement durable.

1880

Donc, pour commencer, il est important de rappeler que la SADC du Haut Saguenay est une organisation sans but lucratif qui a pour mission d'accompagner les organisations et les municipalités dans leur évolution pérenne, tout en s'appuyant sur les principes de développement durable, principe qu'on met en avant depuis plusieurs années, nous, à la SADC.

1885

Rappelons aussi que nous n'avons pas d'intérêt sous-jacent à la réalisation du projet dans lequel est soumis RSI Environnement ce soir au BAPE.

1890 Ce mémoire est proposé à des fins informatives pour le public, mais aussi et surtout pour les experts du BAPE. Donc, on tenait ce soir à vous présenter un petit peu les projets que nous faisons avec RSI Environnement, projets qui sont soit pilotés par la SADC, par d'autres partenaires, ou aussi pilotés et mis en place directement par RSI, qu'on accompagne depuis plusieurs années.

1895 Donc, en tant que représentante de l'essor économique du Haut Saguenay, la SADC est fière de collaborer avec RSI Environnement. Ses représentants se montrent toujours disposés à travailler sur de nouvelles initiatives, dont nous sommes les leaders, et de ce fait, nous pouvons les compter parmi nos clients les plus investis dans les projets qui touchent le territoire que nous desservons.

1900 Comme mentionné, RSI est un moteur de stabilité et de développement économique par les emplois qu'ils créent, mais également par les projets qu'ils entreprennent. Le nouveau projet soumis au BAPE ne fera sans doute pas exception à la règle. Il permettra de traiter différentes matières, ce qui permettra d'attirer de nouveaux clients et de nouveaux fournisseurs, permettant encore une fois d'asseoir le développement économique du territoire.

1905 Et parce que nous croyons au bienfondé et en la démarche du BAPE, il nous semble important que ce nouveau projet soit étudié sous les normes environnementales en vigueur et respecte les principes de développement durable, mais nous avons pleinement confiance aux experts du BAPE pour apporter des pistes de réflexion et de bonification à ce projet.

1910 En ce sens, nous sommes convaincus que RSI seront soucieux de les appliquer, car ils ont à cœur que leur projet, que ce soit les projets passés ou les projets futurs, respectent les principes de développement durable. Et quand je parle de développement durable, je veux vous présenter brièvement trois projets qui sont en cours actuellement à la SADC, pour lesquels RSI est un de nos partenaires.

1915 Donc, pour commencer, le programme d'accompagnement en développement durable, c'est un programme qu'on offre, nous, à la SADC. On accompagne les organisations de notre territoire qui souhaitent améliorer leur empreinte environnementale, que ce soit par des diagnostics ou par des projets.

1920 Donc, on les accompagne à la mise en place d'un plan d'action en développement durable de leurs installations. L'objectif étant d'optimiser leurs actions dans les sphères évidemment

économiques, sociales, environnementales et de gouvernance, en leur fournissant des objectifs à court, moyen, long terme.

1925 RSI ne fait pas exception à la règle; c'est un de nos membres qui est actif dans ce programme d'accompagnement depuis plusieurs années. On collabore avec eux sur différents objectifs avec plusieurs indicateurs, et ils sont toujours soucieux de veiller à ce que leurs objectifs soient atteints.

1930 Également, j'aimerais vous parler du programme d'économie circulaire Saguenay–Lac-Saint-Jean. Donc, c'est un programme qui est en place maintenant depuis environ 18 mois. C'est un programme qu'on a mis en place avec plusieurs acteurs de la région. On n'est pas les seuls, à la SADC, à le piloter, on a plusieurs partenaires de ce projet-là et on avait, lorsqu'on avait lancé le programme, lors de la visibilité du programme, RSI est une entreprise qui nous avait contactés parce qu'ils voulaient faire partie de ce projet-là, projet qui consiste, en fait, à valoriser les extrants, qu'ils soient inutilisés, inutilisables ou destinés à l'enfouissement pour les incorporer dans les chaînes d'approvisionnement d'autres organisations.

1935 Donc, en fait, c'est un détournement de matières, mais pas que; on travaille aussi sur la mutualisation de la main-d'œuvre et la mutualisation du transport qui visent bien évidemment à réduire les impacts des gaz à effet de serre des différentes organisations.

1940 RSI a participé en ce sens à plusieurs ateliers de maillage et collabore volontairement sur le projet. Par cette implication, ils aident plusieurs autres PME de la région à réduire leur coût d'approvisionnement et, évidemment, à réduire leur empreinte environnementale.

1945 Donc, ça, c'est un projet qui est en plein essor et on est content de compter RSI parmi nos membres dans ce projet-là. Ça va relativement bien. Il y a de beaux échanges qui se font, il y a de belles synergies qui se font avec plusieurs organisations de la région, et on est très content.

1950 Et, finalement, le programme des crédits-carbone. Donc, en partenariat avec les Solutions Will, RSI Environnement a bénéficié d'une empreinte carbone de leurs installations. Par la suite, ils ont mis en place des projets visant la réduction des gaz à effet de serre qu'ils envoient dans l'atmosphère. Et en date d'aujourd'hui, c'est 64 534 unités de carbones vérifiées VCS Verra de gaz à effet de serre qui ont été évitées depuis 2018, grâce aux initiatives et aux efforts qu'ils déploient quotidiennement, en collaboration avec nous et les Solutions Will.

1955

Pour terminer, j'aimerais vous parler d'un projet qui est en cours, qui n'est pas totalement finalisé, mais pour lequel RSI s'est engagée de travailler avec nous. Peut-être qu'ils pourront le rendre public quand ce sera le temps de le faire. Ça s'appelle, le projet : « Vers un écosystème durable ».

1960

Donc, c'est un projet qui est monté en collaboration avec la SADC, avec RSI Environnement et on est accompagné par un consultant pour le faire, qui prépare une analyse afin d'établir et de cartographier les tenants et les aboutissants de tout l'écosystème entourant RSI Environnement. Donc, l'étude détaillera les entreprises qui gravitent autour de l'organisation, comment celles-ci participent activement au développement économique, social et environnemental de la région.

1965

Donc, le but étant vraiment de cartographier quels sont les acteurs qui profitent de l'entreprise RSI, quels sont les impacts que celles-ci ont aussi au niveau social et environnemental sur le territoire, mais pas que sur le territoire; l'étude va être élargie un peu plus largement.

1970

Comprenez également qu'au-delà de leurs activités économiques, RSI fournit de réels efforts, et ce, de façon volontaire, tant pour améliorer les conditions de travail de leurs employés que pour participer à l'effort collectif envers l'environnement.

1975

En conclusion, bien que nous comprenions la nécessité d'un BAPE pour ce nouveau projet, nous croyons en la capacité et en la bonne volonté de RSI pour mettre en place les recommandations qui découleront de l'acceptation de ce projet, nous l'espérons.

Merci.

1980

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous pour votre présentation. On a préparé quelques petites questions de précision pour vous. Vous avez mentionné que RSI Environnement a participé à plusieurs de vos initiatives, vous en avez cité quelques-unes. Concernant le programme d'accompagnement en développement durable, vous avez fait allusion à des objectifs à court, moyen et long terme à atteindre. On aimerait savoir, quels sont-ils?

1985

1990

**Mme MARION TOUCAS :**

Bien, c'est certain que quand on établit un diagnostic en développement durable, on va travailler sur les quatre sphères, donc les sphères économiques, les sphères sociales, environnementales et de gouvernance. Je n'ai pas devant les yeux actuellement le portrait diagnostique, mais ça correspond, en fait, aux indicateurs qui sont présents dans la politique de développement du gouvernement. Nous, on s'appuie, là, sur ces objectifs-là, puis on en découle des indicateurs qui sont souvent travaillés avec le promoteur.

1995

Donc, on s'assoit avec eux pour voir quelles sont, eux, les cibles qu'ils désirent atteindre, mais je ne pourrais pas vous dire, là, tout de suite, quels sont-ils, je ne l'ai pas devant les yeux.

2000

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est en lien avec la stratégie gouvernementale de développement durable, les indicateurs qui sont mentionnés dans cette stratégie-là.

2005

**Mme MARION TOUCAS :**

Oui. Oui.

2010

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous arrimez avec ça pour déterminer les actions à prioriser, c'est ça que je comprends?

2015

**Mme MARION TOUCAS :**

Oui, toujours. Oui.

2020

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Monsieur Zayed?

**LE COMMISSAIRE :**

2025           Merci. Dites-moi d'abord, quand vous présentez les programmes, est-ce que programme et projet sont synonymes?

**Mme MARION TOUCAS :**

2030           Programme, souvent, c'est en collaboration avec plusieurs partenaires, c'est des programmes – par exemple, quand on parle du programme des crédits-carbone, c'est un programme qu'on fait avec nos partenaires, pareil pour économie circulaire. Puis projet, c'est beaucoup plus ponctuel puis ciblé avec les membres.

**LE COMMISSAIRE :**

2035           Ce que je veux juste savoir, on veut juste savoir : mettons, à titre d'exemple, là, votre deuxième exemple, qui est le programme d'économie circulaire, vous dites « RSI Environnement est de nos partenaires dans ce projet ». Est-ce que ce projet, c'est un projet qui fait partie de plusieurs autres projets dans ce programme ou le programme, c'est le projet?

2040

**Mme MARION TOUCAS :**

2045           Non, je comprends. Non, c'est sûr que nous, on dessert le territoire du Haut Saguenay. Donc, tous les projets compris dans le programme, nous, on va se focaliser sur ceux qui sont compris sur le territoire du Haut Saguenay.

2050           Par exemple, les ateliers de maillage qui consistent, en fait, à asseoir ensemble plusieurs organisations autour d'une table, où ils vont pouvoir échanger sur les offres qu'ils ont à offrir à d'autres organisations ou à des demandes, là, on va parler d'un projet en particulier. Le projet, par exemple, des ateliers de maillage, qui fait partie du programme en général, mais il peut y avoir plusieurs projets dans le programme.

**LE COMMISSAIRE :**

2055           D'accord.

**Mme MARION TOUCAS :**

Je ne sais pas si c'est assez clair, là?

2060

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui, absolument. Et quand vous précisez que... vous donnez l'exemple de l'objectif ultime de ce projet qui consiste à valoriser les extrants qui sont inutilisés et les incorporer dans les chaînes d'approvisionnement. Est-ce que vous avez quelques exemples?

2065

**Mme MARION TOUCAS :**

Oui, évidemment. On a, par exemple, une entreprise de la région – bien, est-ce que vous voulez des exemples en général pour ce programme-là?

2070

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, qui illustrent bien ce projet, les résultats de ce projet.

2075

**Mme MARION TOUCAS :**

Oui, en fait... oui, par exemple, on a une entreprise qui faisait des bannières et au lieu d'envoyer les bannières à l'enfouissement, on les a mis en collaboration avec une entreprise, par exemple, qui fait de la couture et ils ont transformé ces bannières pour en faire des sacs, des outils promotionnels. Donc, en fait, on a détourné toutes les bannières qui s'en allaient à l'enfouissement pour les revaloriser en sacs, en outils promotionnels.

2080

**LE COMMISSAIRE :**

Et si je vous demandais quelque chose de plus spécifique pour RSI Environnement?

2085

**Mme MARION TOUCAS :**

Il me semble qu'ils ont participé à valoriser... non, je préférerais ne pas m'avancer pour vous donner de l'information qui n'est pas certaine.

2090

**LE COMMISSAIRE :**

2095 D'accord. Vous avez indiqué également qu'il y avait un autre programme qui consiste à cartographier, finalement, tout l'environnement autour de Saint-Ambroise puis à la toute fin, vous avez dit : bien, l'étude va probablement être élargie. Donc, je comprends que l'étude n'est pas complétée?

**Mme MARION TOUCAS :**

2100 Non, on est en train de... en fait, elle est en cours. On a commencé il n'y a pas si longtemps avec notre consultant. Le but, c'est d'aller cartographier plusieurs écosystèmes de plusieurs entreprises. Nous, on a choisi d'aller commencer à travailler avec RSI Environnement. Le projet est en démarrage. Donc, ils ont accepté de collaborer avec nous sur le projet, mais il n'est pas encore  
2105 finalisé, mais il pourrait être rendu disponible au moment venu.

**LE COMMISSAIRE :**

2110 Et quel est en l'objectif?

**Mme MARION TOUCAS :**

2115 Bien, c'est de voir quels sont les impacts d'une entreprise, quel est l'écosystème de l'entreprise. Parce que souvent, on parle de l'impact de l'entreprise au niveau social, environnemental, mais on trouvait important d'aller élargir aux fournisseurs, aux clients, aux personnes qui gravitent autour de l'entreprise, voir quels sont les impacts qui vont être, par exemple les impacts économiques de cet écosystème-là.

**LE COMMISSAIRE :**

2120 Est-ce que ça vous permettrait éventuellement de relativiser celui de RSI?

**Mme MARION TOUCAS :**

2125 Non, c'est vraiment informatif qu'on veut le faire sur notre territoire, nous, après, pour pouvoir prendre des décisions, que ce soit sur des projets, des programmes, des financements.

**LE COMMISSAIRE :**

Bien, merci beaucoup.

2130

**Mme MARION TOUCAS :**

Merci.

2135

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être une dernière petite question, Madame Toucas. L'échéancier en lien avec la réalisation de cette étude, c'est quoi?

2140

**Mme MARION TOUCAS :**

Idéalement, avant le début de l'été, si tout se passe bien. Ça dépend aussi de notre consultant, mais idéalement avant le début de l'été.

2145

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Merci pour votre présentation ce soir.

2150

**Mme MARION TOUCAS :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2155

Bonne fin de soirée.

**Mme MARION TOUCAS :**

Vous aussi.

2160

---

**M. JEAN-MARC BRISSON (opinion verbale)**

**LA PRÉSIDENTE :**

2165

On va passer au dernier intervenant de la soirée, donc je vais inviter Jean Marc Brisson à la table à l'avant. Bonsoir.

**M. JEAN MARC BRISSON :**

2170

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, les gens présents, bonsoir. Moi, je n'ai rien d'écrit, ça va se faire comme ça.

2175

Moi, je suis un résident de Saint-Ambroise depuis toujours. Dans l'histoire de l'incinérateur, il avait été cinq ans dans ses boîtes à Taylor, en Colombie-Britannique, il n'a jamais eu les permis. Les gens se sont... toutes sortes d'associations, même les Indiens, les autochtones de là-bas se sont mis contre. On a appris, par Vancouver, Radio-Canada, que c'était implanté à Saint-Ambroise avec les permis. On se l'ai fait imposer.

2180

Ensuite, il y a eu Kirkland, Ontario, Belledune au Nouveau-Brunswick, tous ces gens-là ont refusé, les gouvernements ont refusé de donner les permis, mais nous, à Saint-Ambroise, on va se ramasser avec un deuxième incinérateur sur le même site. Qu'est-ce qui fait qu'on est si fins que ça? Moi, je ne comprends pas qu'on va avoir un deuxième incinérateur au même endroit.

2185

Moi, je suis producteur agricole. La ferme familiale, on est là depuis 1904. Il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs qui sont venus ici, là, mais les gens... ce n'est pas dans leurs discussions.

2190

Quand l'incinérateur s'est implanté là-bas, c'était en plein boisé. Maintenant, ça a changé beaucoup, surtout depuis 2015. Il y a de grandes forêts qui sont mises à terre, on passe le tronçonneur forestier puis on fait des cultures : bleuets, carottes, pommes de terre, céréales et des champs de foin.

2195

On a, au début de 2000, il y avait beaucoup, beaucoup de littérature qui parlait d'Europe, surtout de France, de Belgique, sur les incinérateurs, parce qu'il y en a là-bas aussi, et les plantes les plus sensibles à la contamination, c'est les champs, les prairies et les pâturages et les cultures animales qui s'ensuivent. Il y en a eu beaucoup.

Je ne sais pas s'il y a eu des prélèvements sur les fourrages, parce qu'il s'en fait beaucoup, maintenant, c'est vendu ailleurs. Parce qu'il faut faire des rotations avec ces cultures-là.

2200

Ensuite, quand je suis venu à la soirée d'information au mois de décembre, vous aviez posé la question à une résidente de Saint-Ambroise, à savoir si les gens en parlaient. À Saint-Ambroise, ça ne se parle pas, ça, l'incinérateur. On se l'est fait passer à travers de la gorge puis les gens considèrent que c'est des discussions trop techniques. On laisse ça au ministère de l'Environnement, à la Santé. Les gens ne veulent pas en entendre parler. C'est comme ça.

2205

Mais moi, j'ai suivi la Commission Munger d'un bout à l'autre. Je peux vous dire qu'on peut en subir des vexations. Je vais vous donner plein de choses qui me sont arrivées. Sur la Commission Munger, je n'ai pas manqué une minute. J'ai eu un sac d'urine accroché à ma boîte à malle. Un grand poisson dans mon entrée de maison, par terre.

2210

Ensuite, j'ai... après la Commission Munger, le grand cimetière ici, il y a eu deux épitaphes qui ont été mises par terre, des pierres tombales, à 75 mètres environ de distance : celle de mon père et celle de mon voisin. Un voisin. Elle a été jetée par terre. Coïncidence.

2215

Ensuite, ma boîte à malle, on a mis un explosif dedans, après. Quelques mois après, c'est un explosif dans ma boîte à malle. Elle était complètement détruite, j'ai fait venir les policiers parce qu'il y avait présence d'explosif. Puis j'ai demandé des suivis, parce que j'ai des frères policiers, puis je suis la seule maison où on a mis un explosif dans la boîte à malle. On appelle ça des vexations.

2220

Puis au mois de septembre, là, bien, il y a quelqu'un qui est passé, il a traversé complètement la rue, la voie d'après, il est parti avec ma boîte à malle en auto. Il est rentré dedans, il l'a détruite, puis il a continué son chemin. Mais je suis à peu près le seul à Saint-Ambroise qui était dans les comités d'environnement puis qui a participé à la Commission Munger avec un mémoire.

2225

Ce que je m'oppose complètement, c'est qu'il y ait un deuxième incinérateur à Saint-Ambroise. C'est tout, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2230

Merci, Monsieur Brisson. J'ai quelques questions de précision pour vous. Vous mentionnez que vous êtes producteur agricole?

**M. JEAN MARC BRISSON :**

2235

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2240

Est-ce que vous avez subi des répercussions de l'incinérateur actuel du...

**M. JEAN MARC BRISSON :**

2245

Il n'y a pas eu de prélèvement chez nous. En sortant du village, moi, je suis le premier producteur à droite. C'est de la culture mélangée, là : fraises, framboises, foin, céréale, serre, quelques animaux.

**LA PRÉSIDENTE :**

2250

Mais au-delà des prélèvements, est-ce que vous avez visualisé des résidus, avez-vous subi un quelconque impact?

**M. JEAN MARC BRISSON :**

2255

Je ne peux pas dire, mais tout est dans la perception dans la vente de produits. Il s'agit qu'on dise : à Saint-Ambroise, il y a de la contamination, on a relevé ça, c'est toute l'industrie agricole qui va y goûter.

**LA PRÉSIDENTE :**

2260

Bien. Vous avez mentionné aussi avoir fait partie de comités en environnement. Est-ce que vous avez été impliqué sur un comité de suivi ou comité aviseur de chez RSI Environnement?

**M. JEAN MARC BRISSON :**

2265

Oui, j'ai été conseiller municipal dix ans, en tant que représentant de la Municipalité. J'étais sur le Conseil régional en environnement aussi, puis il y avait un comité local, qui était petit, là, qui est tombé depuis le temps.

2270

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K., donc vous avez été impliqué sur les comités de RSI Environnement. Très bien, Monsieur Zayed, est-ce que vous avez des questions?

2275

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Pendant que vous étiez membre du comité, est-ce que vous avez signifié à RSI Environnement que vous souhaiteriez qu'il y ait quelques prélèvements sur vos cultures pour voir s'il y a un niveau de contamination?

2280

**M. JEAN MARC BRISSON :**

Non.

2285

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez cogné à la porte d'un des ministères, soit le ministère de l'Environnement ou le...

2290

**M. JEAN MARC BRISSON :**

Les champs les plus proches, c'est des champs de pommes de terre, il y a eu des prélèvements.

2295

**LE COMMISSAIRE :**

Non, je parle pour vous, là.

**M. JEAN MARC BRISSON :**

2300

Pour moi, non.

**LA PRÉSIDENTE :**

2305

Et pourquoi vous ne l'avez pas fait?

**M. JEAN MARC BRISSON :**

2310

Bien, il y a une certaine distance, là, puis si les plus proches disaient qu'il n'y avait rien, ça ne donnait rien de...

**LA PRÉSIDENTE :**

2315

O.K., vous n'étiez pas craintif.

**M. JEAN MARC BRISSON :**

Il y a toujours un peu d'anxiété, là, minimum.

2320

**LE COMMISSAIRE :**

C'est tout, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2325

Merci, Monsieur Brisson. Bonne soirée à vous.

---

2330

**MOT DE LA FIN**

**LA PRÉSIDENTE :**

2335

Donc, ceci met fin à la séance de ce soir. Je remercie tous les intervenants et intervenantes qui sont venus présenter un mémoire ou une opinion verbale, puis on se retrouve ici demain, au même endroit, à 13 h 30 pour la prochaine séance.

Merci à vous, et bonne soirée!

2340

**SÉANCE AJOURNÉE AU 24 JANVIER 2024, 13 h 30**

2345

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

2350

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

2355

Yolande Teasdale  
2024-02-02

---

Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]  
Sténographe officielle bilingue

2360